HISTOIRE
GÉOGRAPHIQUE
DE LA
NOUVELLE ECOSSE,

Contenant le détail de ſa ſituation, de ſon étendue & de ſes limites;

Ainſi que des différens démêlés entre l'Angleterre & la France, au ſujet de la poſſeſſion de cette Province:

Où l'on en démontre l'importance, tant par rapport à notre Commerce, que pour la ſûreté de nos autres Etabliſſemens dans l'Amerique Septentrionale:

Avec une exacte Deſcription des Bayes, Ports, Lacs & Rivieres; de la Nature & des Productions du Pays, & des Mœurs & Uſages des Indiens.

A LONDRES.

M. DCC. XLIX.

PRE'FACE.

DU TRADUCTEUR.

LA Traduction que je donne au Public, aura peut-être peu de ſuffrages. Les uns me blâmeront d'avoir traduit un Ouvrage contre la Nation : les autres me trouveront platement littéral. Je reſpecte le jugement du Public : mais je répondrai aux premiers, qu'il étoit du propre intérêt de la Nation que ce Livre fût traduit ; que je ſuis bon Français ; que l'amour m'attache à mon Prince encore plus fortement que le devoir. Je pourrois dire aux autres, qu'une Hiſtoire ou géographique ou naturelle n'eſt point un diſcours d'Académie. Mais enfin j'ai fait tous mes efforts pour plaire : j'en voudrois avoir eu le talent.

Les notes qu'une perſonne très-inſtruite de ces matieres a ajoûtées à celles que j'avois déja faites, rame-

nent par-tout l'original à la verité.

Il n'eſt plus queſtion pour moi que de déclarer à ceux qui me feront l'honneur de me lire, que je n'adopte point les ſentimens de mon Auteur, ni contre la Religion, ni contre la Nation. Dans tous les traits dont on pourroit être bleſſé, il ne faut pas perdre de vûe que c'eſt un Anglais qui parle Françaiſ.

J'avoue d'ailleurs que je n'imaginois pas en traduiſant cette Hiſtoire géographique de la Nouvelle Ecoſſe ou Acadie, que je dûſſe la faire paraître au jour. En conſacrant à cet Ouvrage les courts momens de mon loiſir, je me'étois d'abord propoſé que mon inſtruction particuliere, mêlant ainſi l'agréable à l'utile ſelon le précepte d'Horace (1). Mais on m'a fait croire que cette brochure auroit de quoi plaire : on a par-là intéreſſé l'amour propre, où le cœur a toûjours une pente ſecréte, & je ſuis imprimé.

(1) Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

PRE'FACE

CET Ouvrage ſur la nouvelle Ecoſſe doit ſur-tout ſa naiſſance aux diſpoſitions favorables de Sa Majeſté pour la population & l'établiſſement de ce pays, deſſein vraiment digne d'un Prince qui fait du ſalut & du bonheur de ſes Sujets la régle conſtante de ſa conduite.

Un autre motif que j'ai eu pour l'entreprendre, c'eſt la certitude où je ſuis qu'il n'a rien paru juſqu'ici dans le Public en ce genre; & j'ai la confiance qu'on y trouvera un grand nombre d'endroits qui jetteront beaucoup de jour dans cette Partie de l'Hiſtoire d'Angleterre.

Dans l'exécution de ce Plan, outre mes propres Obſervations, j'ai fait uſage de tous les ſecours que j'ai pû me procurer. Je me ſuis beaucoup ſervi en particulier de l'Hiſtoire de la Nouvelle France, qui vient d'être publiée par le Pere Charlevoix.

Mon premier deſſein étoit de joindre aux faits une Carte générale du Pays, & des Plans particuliers de ſes Bayes & de ſes Ports les plus remarquables : mais comme les nouveaux Colons qu'on ſe propoſe d'y envoyer, ſont ſur le point de partir, j'ai mieux aimé faire paraître cet Ouvrage ſans cartes, étant fait de maniere à être extrêmement utile à ces Colons, en leur donnant beaucoup de connoiſſances néceſſaires pour le pays où ils vont. Ils verront auſſi quels ſuccès ils ont lieu de s'y promettre, ſoit dans leurs établiſſemens, ſoit dans le commerce, ſi leur induſtrie répond aux avantages naturels du Pays.

HISTOIRE
GÉOGRAPHIQUE
DE LA
NOUVELLE ECOSSE.

LE Commerce étant l'objet favori des Anglais, tout projet qui tend à le perfectionner ne manque jamais d'attirer immédiatement l'attention du Public ; & l'Auteur, quel qu'il puiſſe être, en propoſant un plan judicieux & bien digéré, eſt toujours ſûr de la reconnoiſſance & des applaudiſſemens de la Nation.

De tous les moyens qu'on a de tout tems imaginés pour étendre cette abondante ſource de pouvoir

& d'opulence en général, on a toujours regardé l'établiſſement des nouvelles Colonies comme celui qui méritoit le plus d'empreſſement. Mais il faut avouer que ces ſortes d'établiſſemens ont de très-grandes difficultés. On les apperçoit du premier coup d'œil, dès qu'on ſe donne la peine d'y refléchir.

1°. Il eſt évident que toute entrepriſe de cette nature entraîne néceſſairement de fortes dépenſes. Il faut des fonds conſidérables, avant même de commencer un établiſſement, & beaucoup plus encore pour le porter enſuite à un dégré ſuportable de perfection. Il eſt dès lors naturel de ſçavoir quelle eſt l'utilité qu'on en pourra retirer, & quels ſont les avantages qu'on a en vûe, pour en contrebalancer les riſques.

2°. Les nouveaux Colons ne ſçauroient ſe cacher qu'ils auront à lutter contre un nombre infini de difficultés. Il faudra pendant les pre-

mieres années de leur établiſſement dans des terres incultes, travailler & ſouffrir beaucoup : ils voudront ſçavoir par conſéquent quelle récompenſe ils doivent eſpérer de leurs travaux & de leurs peines.

D'ailleurs dans tous les projets de cette eſpèce, il eſt abſolument néceſſaire de conſidérer de quelle maniére, & combien le commerce projetté dans un nouvel établiſſement, peut intéreſſer ou nos manufactures dans l'intérieur du Royaume, ou notre commerce au dehors avec les autres Nations, ayant toujours une attention particuliére aux Colonies que nous avons déja dans toute autre partie du monde. Il faut bien ſçavoir combien ce commerce peut leur être nuiſible ou avantageux, parce que la véritable politique d'un Gouvernement paroît dans ſon plus grand éclat, dans la ſage diſtribution de ſon influence ſur les différentes branches qui lui ſont confiées, avec une telle

proportion que chacune puiſſe recevoir, ſans nuire aux autres, la portion de nourriture dont elle a beſoin, & qu'elles concourent toutes enſemble à augmenter la force & la puiſſance du Royaume qui leur a donné la vie & l'exiſtence, & dont la protection eſt leur appui continuel.

Enfin le but principal d'un projet utile & ſagement concerté, comme celui que nous ſuppoſons, étant d'augmenter la force & la puiſſance de ce Royaume, à coup ſûr cet état naiſſant excitera bientôt la jalouſie de nos voiſins : ils ne manqueront pas de mettre d'abord tout en œuvre pour en empêcher les progrès, & pour l'anéantir, s'il eſt poſſible, avant qu'il ſoit parvenu au point de perfection où l'on ſe propoſe de l'amener.

Au reſte, comme on ne ſçauroit faire une juſte appréciation de tous ces objets en général, ou de cha-

cun en particulier ; ni prendre en conſéquence une détermination ſolide, ſans avoir une connoiſſance ſuffiſante du pays dont il s'agit, il en faut développer préciſément & ſans partialité la ſituation, le climat, la nature du terrein & ſes productions, la commodité de ſes ports, de ſes havres & de ſes rivieres, & donner en même tems le détail des marchandiſes du crû du pays propre à l'exportation, ainſi que des plantes étrangeres qu'on y pourroit tranſplanter.

C'eſt dans cette vûe que j'ai travaillé à cette deſcription de la Nouvelle Ecoſſe, partie du Monde que la plûpart des Anglais ne connoiſſent pas encore beaucoup ; & cette raiſon me fait eſperer que cet Ouvrage ne déplaira point à la Nation, ſur-tout dans la conjoncture préſente, où elle ſe prépare à envoyer dans ce pays de plus nombreuſes colonies, & à y faire de plus grands établiſſemens, puiſque

par là chaque Particulier ſera en état de juger par lui-même de la politique de ce projet, & de la prudence des moyens qu'on emploie pour l'exécuter.

La Nouvelle Ecoſſe comprend dans ſon étendue (1) tout le pays

(1) La Nouvelle Ecoſſe, telle qu'on la décrit ici, n'eſt point une Province que l'on connoiſſe en France. Le nom même de Nouvelle Ecoſſe, avant le traité d'Utrecht, ne portoit ſur rien à ſon égard ni à celui de toutes les Nations. La Nouvelle Ecoſſe, autrement dite Acadie, n'eſt que la côte méridionale de la preſqu'iſle depuis le Cap de Sable juſqu'à Canceau. L'Auteur fonde l'étendue qu'il donne à cette Province, ſur une charte accordée en 1621 par Jacques II, au Chevalier Guillaume-Alexandre, depuis Comte de Sterling, laquelle n'a point eu d'exécution, & qui d'ailleurs étoit ſans validité, à cauſe d'une clauſe particuliere qu'elle contenoit. La voici. *Jacobus, Dei gratiâ &c. Salutem. Sciatis nos ſemper ad quamlibet quæ ad decus & emolumentum Regni noſtri Scotiæ ſpectaret occaſionem amplectendam, fuiſſe inten-*

qui ſe trouve entre la riviére du Canada & l'Océan, en s'étendant

tos, nullamque aut faciliorem, aut magis innoxiam acquiſitionem cenſere, quàm quæ in exteris & incultis regnis, ubi vitæ & victui ſuppetunt commoda, novis deducendis coloniis facta ſit, præſertim ſi vel ipſa Regna cultoribus priùs vacua, vel ab infidelibus quos ad Chriſtianam converti fidem intereſt, plurimùm inſeſſa fuerint. C'eſt-à-dire, » Jacques, par la grace de » Dieu, &c. Salut. Vous ſçaurez que » nous avons toujours été attentifs à ſaiſir toutes les occaſions de procurer la » gloire & l'utilité de notre Royaume » d'Ecoſſe, & que pour ce qui concerne » les nouvelles acquiſitions, nous n'en » avons pas trouvé de plus faciles ni de » plus légitimes en même tems, que l'établiſſement des Colonies dans des Royaumes étrangers & incultes, qui fourniſſent d'ailleurs les choſes néceſſaires à la » vie; *ſur-tout lorſque ces Royaumes ſont* » *dépourvûs d'habitans, ou occupés par* » *des Infidéles dont la converſion à la* » *Foi Chrétienne importe beaucoup à la* » *gloire de Dieu.* » Cette clauſe qui eſt inſéparable du reſte de la Charte, l'a ren-

d'un peu plus de cent lieues du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, & du Nord-Eſt au Sud-Oueſt d'environ quatre-vingt lieues, depuis le golfe de Saint-Laurent juſqu'à la riviere de Sainte-Croix. Elle eſt placée entre le 43e. dégré 20 minutes, & le 49e. dégré 30 minutes de latitude ſeptentrionale; & ſe trouve entre le 63e. & le 74e. dégré de longitude, à l'Oueſt de Londres.

Elle eſt ſituée entre Baſton & Terre-Neuve, à une preſque égale diſtance de l'une & l'autre, & à 100 lieues tout au plus de la plus éloignée; enſorte qu'elle peut également par ſa ſituation ſervir de port commun à toutes les deux, & leur être d'une très-grande utilité, ſoit pour leur fournir leurs proviſions & toutes les autres choſes

due dans ſon principe nulle & de nul effet, puiſque tout le pays qui y eſt décrit, avoit été concédé à M. de Monts en 1603, & occupé par les Français en 1604, & depuis ſans intervalle.

dont ils peuvent avoir beſoin, ſoit pour donner à leurs vaiſſeaux dans tous les tems une retraite ſûre contre les tempêtes ou les accidens divers de la mer; & en cas de guerre, elle ſemble en les rapprochant l'une de l'autre, les mettre plus à portée de ſe donner des ſecours mutuels, tant pour ſe défendre, que pour attaquer l'ennemi. Il faut ajouter à cela que l'iſle du Cap Breton ſe trouve placée entre la Nouvelle Ecoſſe & Terre-Neuve, à l'ouverture, pour ainſi dire, qu'elles forment entre elles.

Pour donner un détail particulier du pays, auſſi clair qu'il ſoit poſſible de le faire, il eſt indiſpenſable de le conſidérer en trois Parties, dans leſquelles il ſemble naturellement ſe diviſer. La premiere contient tout le pays (2) compris

(2) Les pays compris dans la premiere & dans la troiſieme de ces diviſions, n'appartiennent point du tout à la Nouvelle Ecoſſe, puiſqu'elle ne comprend

entre la baye de Fundi & le fleuve Saint Laurent. La ſeconde renferme toute la preſqu'iſle que les Français appellent l'Acadie propre. Et la troiſieme s'étend du côté du Nord, depuis l'Iſthme de cette preſqu'iſle, juſqu'au fleuve Saint Laurent, & eſt bornée par le golfe de ce nom du côté de l'Orient.

Comme j'aurai ſouvent occaſion dans cet Ouvrage de parler de la baye de Fundi, (3) je crois devoir commencer par en donner la deſcription. Cette baye a ſon entrée à l'iſle Menane, près de l'embouchure de la riviere de Sainte Croix, d'où elle s'étend dans les terres l'eſpace de 60 lieues au

pas même, comme on vient de le voir dans la premiere note, la péninſule dont le reſte appartient aux François; enſorte que l'Auteur, en reſſerrant ſa Nouvelle Ecoſſe dans ce qu'il appelle la ſeconde Partie, empiéteroit encore beaucoup ſur la France.

(3) Nous l'appellons Baye Françaiſe.

Nord-Eſt, ſéparant la diviſion ſeptentrionale & la diviſion méridionale, ou la preſqu'iſle dont l'Iſthme eſt formée d'un côté par l'extrêmité de cette baye, & de l'autre par la Baye verte qui donne dans le golfe de St Laurent.

La Baye de Fundi a 15 lieues de largeur à ſon entrée : elle conſerve cette largeur dans l'étendue de 30 lieues, & ſe ſépare enſuite en deux bras, dont l'un forme au Sud-Eſt la Baye des mines. Après quoi elle n'a plus que la moitié de ſa largeur au Cap Chignitou, dont cette partie a pris le nom. Le flux & reflux y ſont très-rapides, & l'eau hauſſe à l'entrée de la baye juſqu'à 24 pieds, & juſqu'à 60 au commencement de ce bras.

La riviere de Sainte Croix qui borne à l'Occident la Nouvelle Ecoſſe, dans cet endroit où elle confine à Sagadahock ou le Comté du Roi, dans la Province des Maſ-

sachusets, (4) n'est pas assez consi-

(4) Voyez les deux premieres notes. La derniere Charte accordée à la Province des Massachusets lui donne pour limites fixes & déterminées du côté de l'Est la riviere de Sagadahock. Cette riviere est à l'Oueſt de celle de Ste Croix, & en est éloignée d'environ 60 lieues. Tout le pays qui se trouve entre ces deux rivieres, de même que celui qui est à l'Est de la riviere de Ste Croix, font incontestablement partie de la Nouvelle France. Les Français ont pour preuve de leur droit sur ces pays les actes passés en exécution du traité de Breda. Par ces actes, l'Angleterre restitue à la France Pentagoet, qui est à l'Oueſt assurément de la riviere de Sainte Croix, puisqu'il est à l'Oueſt de la riviere de St George, très-proche de celle de Sagadahock. Dans la Charte dont je viens de parler, qui fixe les limites de la Province des Massachusets, accordée en 1691. par Guillaume III, il y a un passage qui prouve bien évidemment que l'espace compris entre la riviere de Sainte Croix & celle de Sagadahock étoit regardé en Angleterre même comme une dépendance de la Nouvelle France. Voyez la Charte.

dérable pour meriter une deſcription particuliere. Tout ce qu'elle a de ſingulier, c'eſt qu'elle va ſe décharger dans le fond d'un port curieux qu'on appelle l'Etang, par rapport au calme de l'eau, dont la ſurface eſt toujours unie & tranquille : avantage qu'il tire des montagnes, qui le mettent à l'abri des vents. L'entrée en eſt étroite & profonde, mais ſans aucune ſorte de danger.

Près de là, au Sud-Eſt, eſt placée la petite iſle Menane, qui ſert de point de direction aux vaiſſeaux qui font voile ſur cette côte de l'Oueſt à l'embouchure de la baye de Fundi. A trois quarts de lieue de la terre, eſt un roc dans la mer, que l'eau ne laiſſe voir que très-rarement. C'eſt là qu'on trouva ce morceau *de lapis lazuli*, qui ayant été détaché du rocher & apporté en Europe, fut eſtimé 50 ſchelins l'once par les connoiſſeurs.

On trouve trois rivieres peu con-

ſidérables, & un ou deux petits ports entre ce rocher & la riviere de Saint Jean, qui n'en eſt éloignée que d'environ 18 lieues, en deſcendant la baye du côté du Nord. Cette riviere eſt la plus belle de tout le pays. Son lit qui s'étend juſqu'à près de 40 lieues dans le cœur de la Province, ſe diviſe en trois bras, qui ont tous leur différente embouchure ſur les bords de la riviere du Canada, juſqu'où les Indiens (5) avec le ſecours des Portages (6) ont aſſez de peine à pénétrer dans leurs canots.

(5) Les Anglois, appellent Indiens les Peuples barbares de l'Amerique, quoiqu'il n'y ait qu'une petite partie de ce continent qui porte le nom d'Indes Occidentales. Nous les nommons Sauvages.

(6) C'eſt le nom que les Indiens donnent à des eſpaces de terres qui ſe trouvent entre deux rivieres, ſur leſquelles ils tranſportent leurs canots avec beaucoup d'embarras; ces eſpaces étant ordinairement de huit ou dix milles, & quelquefois de douze milles de traverſe. C'eſt ce-

Chacun de ces bras eſt navigable pour de petites barques, l'eſpace de 20 ou 30 lieues, depuis le Canal principal, qui, à 40 lieues de l'embouchure, conſerve encore un demi-mille de largeur, ayant aſſez d'eau pour de gros vaiſſeaux pendant tout le trajet; & ſon cours paiſible, en baignant un agréable pays, offre toujours, en deſcendant, une navigation facile & ſûre, juſque tout près de ſon embouchure. Mais on trouve là des bancs de ſable qui ne préſentent plus qu'un boyau fort étroit, à la portée d'un coup de piſtolet, où il n'eſt poſſible de paſſer que quand la mer eſt haute. Dans tous les autres tems, il y a une chûte rapide qui, dans les baſſes eaux, eſt de plus de 20 pieds. En traverſant ce détroit, il faut avoir grand ſoin de gagner toujours la droite, ſans

pendant ainſi qu'ils traverſent le pays ſur cette riviere, depuis la baye de Fundi, juſqu'à Quebec la capitale du Canada.

cependant approcher de trop près du bord, que des rochers environnent de toutes parts. A l'embouchure de la riviere ſe trouve une iſle, près de laquelle on voit un fort, avec deux ou trois habitations. Le Fort commande le port, qui eſt ſi étroit, qu'à peine trois vaiſſeaux y peuvent être à leur aiſe. A la diſtance d'environ 30 milles, en remontant, eſt un village qu'on appelle Jemſet, autrefois habité par les François. En remontant un peu plus haut, on en trouve encore un autre, à peu près dans la même diſtance, où ils avoient un bon fort appellé Neroat, où le Gouverneur, pendant la guerre qui ſuivit la révolution, fut obligé de faire ſa réſidence. Mais après la paix de Rifvvick, en s'en retournant au Port-Royal, ils abandonnerent ces villages aux Indiens. Les montagnes qui paroiſſent au loin, laiſſent une campagne aſſez vaſte de chaque côté de

la riviere, qui par cette raiſon ſe déborde fort aiſément.

A une petite portée de canon ou environ, du boyau dont j'ai déja parlé, en remontant la riviere, le banc forme en s'ouvrant une crique ou petite baye de près de 400 pas de circuit, au milieu de laquelle on appercevoit quelquefois un grand arbre flottant, qui, malgré toute la violence du flux & des débordemens, ne changeoit jamais de place, & ſembloit ſeulement, en ſe tenant toujours droit, tourner ſur ſa racine, comme ſur un pivot. Il eſt certain, quoiqu'il en ſoit, que les Indiens lui rendoient une eſpéce de culte ſuperſtitieux. Ils y attachoient tout autour des peaux de caſtor & d'autres animaux; & s'il arrivoit que cet arbre s'enfonçât dans l'eau, & ne s'offrît plus à leurs yeux, en bordant la riviere dans leurs canots, c'étoit pour eux un mauvais préſage.

Sur le rapport des Indiens, M. de Latour, dont nous aurons occaſion de parler dans le cours de cet Ouvrage, s'y tranſporta dans ſa chaloupe à douze rames, & remontant juſqu'à l'endroit où cet arbre étoit fixé, il y fit attacher un cable, & tâcha vainement avec ſon équipage de l'en arracher : le tronc miraculeux, immobile contre tous leurs efforts, ne pût jamais être ébranlé de ſa place, quoique le courant de la riviere augmentât les forces de la chaloupe.

J'avoue que cette hiſtoire a tout l'air d'une fable : mais outre que ce phénomène, s'il y reſte quelque choſe de vrai, après l'avoir dépouillé de toutes les circonſtances que la ſuperſtition y a ajoutées, peut être aiſément expliqué d'une maniere naturelle, il ſert du moins à nous faire connoître les ſentimens des ſauvages, & nous fournit un exemple remarquable de la complaiſance artificieuſe des Fran-

çais pour le penchant de ces Peuples ; & à cet égard j'espére que le Lecteur ne regardera pas cette particularité comme étrangere à mon sujet.

Depuis la riviere de St Jean, dans l'espace de 40 lieues en descendant la baye, le rivage du côté du Nord est bordé de montagnes, couvert de rochers, rempli de précipices, & le flux & reflux naturellemen' rapides, se trouvant encore resserrés dans un canal plus étroit au bras Chignitou, y rendent la navigation incommode & dangereuse, en se précipitant avec un bruit terrible, comme un torrent impétueux. C'est ce qui fait que cette côte est presque inhabitée, & que la partie intérieure nous en est peu connue, quoiqu'il y ait cependant trois rivieres navigables, & plusieurs autres petites qui ne le sont pas.

La baye, en s'élargissant à son extrêmité, forme une ouverture

qu'on appelle le baſſin de Chignitou ou le beau baſſin, parce qu'elle a quelque reſſemblance avec le baſſin ou le réſervoir d'une fontaine : à l'extrêmité de ce baſſin du côté du Nord, eſt ſitué Chidapouchi, ſur le bord d'une riviere navigable du même nom. Cette ville, la derniere de cette Province, dans la diviſion occidentale, eſt aſſez conſiderable. Elle contient 60 ou 70 familles, qui vivent principalement de la pêche & de la chaſſe.

La côte de l'Iſthme, depuis Chidapouchi, eſt toute habitée dans une chaîne de villages qui va juſqu'à la riviere de Chignitou, dont le lit eſt fort étroit, mais profond. Sur la côte ſeptentrionale de ce canal, environ à deux lieues de ſon embouchure, eſt la ville de ce nom, qui forme la frontiere de la diviſion méridionale, ou la preſqu'iſle, dont l'Iſthme n'a pas dans cet endroit plus de deux lieues de largeur. Chignitou eſt une grande ville : on y compte environ 200 familles. L'air

y eſt très-bon, ayant à l'Oueſt une étendue immenſe de belles prairies, qui ſe trouvant entremêlées de petits villages placés au bord de pluſieurs rivieres navigables, en rendent la ſituation très-agréable. Tout autour de l'extrêmité de la baye, ſur les bords méridionaux, ſont de vaſtes marais : ce qui fait que cette partie eſt plus peuplée que celle du Nord.

A 50 milles de là, au Sud-Oueſt, ſe trouve la ville & paroiſſe de Cabeguit, à l'entrée des établiſſemens des François, qui ſe ſont répandus ſur toute cette partie de la preſqu'iſle, dans l'eſpace de quelques lieues, tout autour de la Baye des mines juſqu'à la ville de ce nom. Ces peuples qui ſe ſont toujours regardés comme indépendans de la Couronne de la Grande Bretagne, & qui vivent dans l'eſperance de voir encore une fois la France en poſſeſſion de ce pays, ſe ſont continuellement ſervis de cette

place, ſelon les occaſions, comme d'une porte de derriére, pour entretenir une corelpondance ſecrette avec leurs compatriotes du Canada & du Cap Breton; & afin de faciliter une communication ſi utile & ſi néceſſaire pour eux, ils ont pratiqué un chemin de 50 milles à travers les terres, juſqu'à Tatamegouche ſur la côte orientale.

Les mines ſont environ à 50 milles de Cabeguit au Sud-Oueſt. C'eſt, par rapport au nombre des habitans, la principale ville du pays. Avec celles des villages & des fermes qui ſont à huit ou dix milles aux environs, & qui ſont de ſa dépendance, on y compte juſqu'à 400 maiſons; & comme tous ceux qui deſcendent d'une même race, y vivent toujours enſemble, il n'eſt pas rare d'y trouver trois ou quatre familles ſous un même toît. Si l'on compte enſuite par proportion, trois familles dans chaque maiſon, & cinq perſonnes dans chaque fa-

mille, le nombre des habitans monte en tout à ſix mille.

La commodité des marais, qui contiennent près d'un million d'acres, détermina les François à s'établir par préférence de ce côté. Ils n'y avoient ni arbres à abattre, ni marais à ſécher; & l'expérience leur apprit bientôt que le terroir en étoit riche, & qu'outre qu'il n'avoit beſoin ni de marne, ni de fumier, il étoit très-facile à cultiver.

Ils obſerverent qu'ils n'étoient ſujets aux inondations que dans les marées des pleines lunes, & que par conſéquent il ne ſeroit pas difficile de contenir la mer, en y élevant des chauſſées de gazons ſecs & de terres de marais, qui s'affermiſſoient dans très-peu de tems, parce que cette terre étoit pour les gazons une eſpéce de mortier. Ces chauſſées ſe couvrant bientôt de verdure, ſervoient de chemin au fermier pour aller dans les terres.

Ces marais joignant le pied des

montagnes, en reçoivent par ce moyen tout le limon que le courant des rivieres leur apporte dans les inondations. Ce limon engraiſe ſi prodigieuſement la terre, que ſans preſque la cultiver, toute la campagne ſe couvre de riches moiſſons la ſeconde année de l'écoulement des eaux, & produit les années d'après non-ſeulement les foins d'Ecoſſe, mais encore toute autre eſpéce de pâturage.

Ainſi le Fermier trouve dans ces marais du bled & des pâturages en abondance ; & un petit coin de montagne lui fournit des légumes & tout ce qu'on peut recueillir dans un jardin. Mais d'un autre côté, il eſt aiſé de voir que des biens de cette nature ont de grands deſavantages. Leurs digues ſont continuellement en danger d'être emportées ou par des inondations, qu'il ne leur eſt pas poſſible de prévoir, ou par une multitude d'autres accidens; & toutes les fois que cela

cela leur arrive, c'eſt un malheur qu'ils reſſentent cruellement ; car ſans parler de toutes les autres pertes, la terre y eſt alors deux ou trois ans ſans rien produire.

Quoi qu'il en ſoit de ces événemens, nous en retirons un très-grand avantage par rapport à ces Peuples, puiſque la peur qu'ils en ont perpetuellement (7), eſt peut-être la ſeule ou du moins la principale raiſon qui les ait retenus juſqu'à préſent dans l'obéiſſance des Anglais.

Près de la ville eſt une fortereſſe bâtie de pierre, qu'on appelle pour cela le château de pierre. Elle eſt

(7) La crainte où les Anglais retiennent les François établis dans ces cantons, eſt une vexation. Toute la partie du Sud-Eſt de la Péninſule, en tirant une ligne depuis Canceau juſqu'au Port-Royal, appartient à la France, & eſt occupée par les Français, quoiqu'en attendant la déciſion des limites, ils obéiſſent aux Gouverneurs Anglais.

ſituée ſur une éminence qui commande la ville ; enſorte qu'elle eſt à l'abri d'un coup de main, ſans preſque avoir de fortification.

La ville eſt ſituée au midi de la baye qui porte ſon nom, près du bras étroit ou de la petite baye qu'elle y forme, en avançant d'environ 15 milles dans la terre où elle eſt terminée par le village de Pigiguit, habité par les Indiens. Au moyen d'un partage, ils paſſent juſqu'au port qui ſe trouve vis-à-vis de là, près de la Héve ſur la côte méridionale : ils vont également, avec le ſecours d'un portage, d'un autre bras de cette baye au Cap Ste Marie, ſur la même côte, à peu de diſtance de Canceau. J'ai déja parlé de la route de Cabeguit, à l'extrêmité de la Baye juſqu'à Tatamegouche ſur la côte orientale. On y trouve un beau chemin par eau juſqu'à la riviere de St Jean, ſur la côte de la diviſion occidentale en traverſant la baye de Fundi.

De ſorte qu'on communique aiſément de cet endroit à toutes les trois côtes de la Province ; mais enfin ces établiſſemens au milieu des marais ſont fort incommodes, à cauſe des brouillards, & ne ſont pas à beaucoup près auſſi ſains que ceux des autres cantons du pays.

La Baye des mines a environ 16 lieues de longueur, & au milieu où la ville eſt ſituée, elle a 4 lieues de largeur ; mais ayant la forme d'une ovale étroite, ſon entrée, ou cap des mines, n'eſt pas large d'une lieue. On prétend que la découverte de quelques mines qu'on fit autrefois aux environs de cette baye, lui en a fait donner le nom.

A 70. milles des mines ou environ, au Sud-Oueſt, eſt Anapolis Royal, la Métropole de la Province. Toute cette ville ne conſiſte que dans une fortereſſe, défendue par trois compagnies Anglaiſes & par quelques troupes auxiliaires de

la Nouvelle Angleterre. Elle eſt ſituée à environ 50 milles de l'embouchure de la riviere qui porte ſon nom, où le rivage eſt élevé de plus de 60 pieds au deſſus du niveau de l'eau; le Fort eſt une eſpéce de tour quarrée, bâtie en pierre, qui a quatre baſtions, avec 40 piéces de canon. Les remparts en ſont de terre, ſoûtenue du côté du foſſé par de gros pilotis. On y a établi une batterie qui commande la riviere. On n'a d'ailleurs rien à craindre de ce côté du canon des vaiſſeaux ennemis, parce que la marée y eſt trop rapide pour y pouvoir amarer à la diſtance qu'il faudroit. Ce fort eſt de niveau du côté de la terre avec la campagne, & par conſéquent plus expoſé de ce côté. Il y a outre cela quelques endroits par où l'on y pourroit aiſément mettre le feu avec des bombes, toutes les barraques & les magaſins étant de bois, à l'exception du magaſin à poudre qui eſt de pierre, & qui malgré

cela, eſt à peine à l'épreuve de la bombe.

La riviere a ſon cours en droite ligne, du côté de l'orient juſqu'auprès des mines. Elle eſt navigable pour de gros bâtimens, l'eſpace de 30 milles en pénétrant dans le pays habité des deux côtés par les François, qui y ſont établis dans pluſieurs villages charmans, au milieu des prairies qui bordent les deux rivages. On y compte juſqu'à 300 familles, que le voiſinage de la garniſon retient dans le devoir, ſans oſer ni troubler la paix, ni faire paroître cet eſprit d'indépendance & de révolte qui regne parmi le reſte de leurs compatriotes établis dans ces Parties.

Le port eſt ſitué à l'Oueſt, à 5 milles de la ville. La beauté, la ſûreté & la pente inſenſible de ſes bords lui ont fait donner le nom de baſſin d'Anapolis qui le diſtingue ordinairement. Ce baſſin a environ une lieue & demie de lon-

gueur, & près d'une lieue de largeur. Il eſt à l'abri de la tempête, & a preſque par-tout de bons mouillages depuis 5 juſqu'à 20 braſſes, tant en deſcendant qu'en remontant la riviere juſqu'au Fort. La route que doivent tenir les vaiſſeaux pour y arriver, eſt au nord du baſſin, parce que la petite iſle, qu'on appelle iſle des Chêvres, qui eſt ſituée à l'embouchure de la riviere, eſt ſi rapprochée du rivage oppoſé, que le paſſage du côté du Sud eſt preſque impraticable; ce qui l'a fait appeller le paſſage des Sots. Tout auprès, au midi ſe trouve un banc de ſable ou un bas fond, qui a deux milles de longueur & un demi-mille de largeur; & c'eſt de ce côté plein de rochers & de montagnes que deux petites rivieres vont ſe décharger dans le baſſin. Au Sud-Oueſt eſt une petite baye un peu large, d'où les Indiens avec un portage d'environ trois milles, pénétrent au fond de la

baye de Ste Marie, qui commence ſur la côte occidentale de la Péninſule.

Le paſſage pour entrer dans ce beau baſſin, au Nord-Oueſt, eſt quelquefois appellé le canal de St Georges. C'eſt un boyau très-dangereux, d'environ un mille de longueur, & un demi-mille de largeur, dans lequel le flux entrant avec une effroyable rapidité entre des rochers qui bordent les deux rivages, déconcerte quelquefois le Pilote le plus habile & le plus attentif, ſurtout lorſqu'il eſt ſurpris dans des tournans d'eau, cauſés par le reflux, pendant le tems des brouillards qui ſont fréquens dans ce pays-là.

Depuis le détroit d'Anapolis, la côte méridionale de la baye de Fundi s'étend à 15 lieues au Nord-Oueſt de la Péninſule, juſqu'au Cap Ste Marie. Ce Cap forme à l'Orient, l'entrée de la baye de ce nom, dont j'ai déja parlé. On trou-

ve deux petites rivieres & quelques havres de peu de conſéquence, avant d'arriver à la grande riviere de Paboncou, où les Indiens ont un village de ce nom près de ſon embouchure ſur la rive ſeptentrionale.

A trois dégrés du Sud de Paboncou & à vingt-cinq du cap Ste Marie, eſt la Cap de ſable, à la pointe du Sud-Oueſt de la preſqu'iſle. Ce Cap eſt fort connu des habitans de la Nouvelle Angleterre, que la pêche y attire deux ou trois fois l'année. Elle y eſt en effet très-commode à cauſe d'un banc de ſable voiſin où les pécheurs peuvent enſaliner leur poiſſon, & de quelques petites iſles aux environs, où ils font leur réſidence pendant la ſaiſon de la pêche. Mais le port eſt mal défendu : il eſt expoſé à la tempête, & l'entrée en eſt dangereuſe par rapport aux rochers. Derriere l'iſle qui forme le Cap, on voit dans le continent les ruines d'un

Fort que les François appelloient autrefois le Fort Latour ; cette place étoit forte & en état de faire une vigoureuſe réſiſtance. Le voiſinage de la côte eſt rempli de rochers, & n'offre rien aux yeux qui invite à s'y établir.

A 30 lieues, au Sud-Eſt du Cap de ſable, eſt le port de la Héve ſur le rivage méridional. L'entrée en eſt formée, à l'Oueſt, par la pointe d'une iſle appellée l'Iſle ronde, & à l'Eſt, par le promontoire d'une preſqu'iſle fort étroite, qui n'a pas un quart de lieue de largeur. Dès l'entrée, ce port ſe retrecit vers l'Oueſt, n'ayant qu'une demi-lieue de largeur ſur une de longueur. Cette eſpéce de fer à cheval y met les vaiſſeaux à l'abri des vents & des orages. Ils y ont d'ailleurs un bon mouillage par-tout, depuis 4 juſqu'à 20 braſſes.

La riviere de la Héve eſt ſituée au Nord. Son lit qui n'a qu'un quart de mille de largeur, a aſſez

d'eau pour porter de gros vaiſſeaux vers le Nord-Oueſt, juſqu'à 12 milles dans l'intérieur du pays. Le fort eſt conſtruit près de l'embouchure de la riviere, ſur une pointe de terre qu'elle a formée par ſon courant. Les Sauvages y ont quelques habitations dans le voiſinage, où l'on voit un magnifique baſſin d'eau fraiche. De l'autre côté de la riviere, à l'oppoſite, on trouve un lit curieux de belles huîtres, qui ſont les meilleures du pays par leur goût. Non loin de là, en avançant du côté du Nord, coule encore une petite riviere, ſur laquelle les Sauvages vont juſqu'au port de Mirliguéche, peu conſidérable en lui-même, mais d'ailleurs très-commode à quelques lieues de la Héve. Le Port de la Héve paſſe généralement pour le meilleur de la Province. Il paroît d'une défenſe aiſée, par la deſcription de ſon entrée; & le terroir des environs eſt le plus riche qui ſoit dans tous ces cantons.

Le Havre ou la baye de Chibouctou qui se prétend avec raison l'émule de la Héve, n'en est éloigné que d'environ 17 lieues, à l'Est de la Héve. Sa situation en est plus avantageuse, parce qu'étant plus avancé dans l'intérieur du pays, la communication avec les autres établissemens en est en tout plus facile. S'il est inférieur à la Héve en quelque chose, c'est seulement en ce qu'il est plus exposé aux tempêtes, & qu'il est moins aisé d'en défendre l'entrée; mais le terroir y est très-riche, & tous ses environs sont susceptibles d'excellentes habitations, soit sur les hauteurs ou dans le plat pays.

Le Cap Canceau est formé par une petite isle située à la pointe méridionale de la presqu'isle. Le port composé d'une baye avec deux criques, n'a qu'environ trois lieues de longueur. L'entrée de la baye est pleine de rochers, & exposée à la tempête; mais on peut jetter l'an-

cre avec ſûreté dans les criques, formées par quatre iſles, dont la plus longue qui a quatre lieues de circuit, eſt placée au milieu des trois autres. Ce Havre eſt inférieur de beaucoup aux deux dont je viens de parler ; mais la ſituation en eſt plus commode pour la pêche que celle d'aucun autre de la côte, ſur-tout depuis les augmentations qu'on y a faites. Il n'y a qu'un petit nombre d'habitans qui négligent l'agriculture, pour s'occuper uniquement à la pêche ; & depuis plus de trente ans qu'ils y ſont établis, toutes leurs améliorations ſe réduiſent à quelques jardins potagers.

Les Anglais l'ont toujours regardé après Anapolis, comme un port de la plus grande importance, à cauſe de ſon voiſinage de l'iſle du Cap-Breton, il n'y a qu'environ neuf lieues juſqu'au port Touloufe, & que vingt tout au plus juſqu'à Louisbourg, ſitués tous

deux dans cette isle. On y avoit autrefois bâti une forteresse avec une garnison pour défendre le port.

Chedabouctou ou le Havre de Milfort, est situé au Nord, à huit lieues du Cap ou environ. C'est un port plus grand qu'aucun de ceux dont nous avons déja parlé. Il a trois lieues de largeur de l'Est à l'Ouest, à son entrée, d'où il s'étend l'espace de six lieues en droite ligne jusqu'au fond de la baye. Au milieu est bâti le Fort, capable autrefois d'une assez grande résistance, se trouvant situé sur une presqu'isle formée par deux rivieres. On peut mouiller dans toutes les deux en sûreté, mais principalement dans celle qui est au Septentrion, où les vaisseaux peuvent être à l'ancre, depuis six jusqu'à douze brasses d'eau l'espace d'une lieue en remontant le canal, beaucoup plus sûrement que dans la grande baye, qui est très-ouverte & très-exposée.

La ville qui eſt fort peuplée, eſt ſur la rive occidentale de cette derniere riviere, aſſez près du Fort pour en être commandée du côté du midi. Une riviere qu'on appelle la riviere des Saumons, par rapport à l'abondance de ce poiſſon qu'on y pêche, coule dans l'intérieur du pays, à peu de diſtance de l'extrêmité de la baye. Son lit va juſqu'à quelques lieues du Cap Canceau. Depuis cet endroit la côte eſt eſcarpée & couverte de rochers, enſorte qu'il n'eſt pas poſſible de la cultiver. La côte méridionale de la baye, en deſcendant juſqu'auprès de la riviere des Saumons, n'eſt pas plus favorable; mais depuis cette riviere, tous les environs ſont des plaines fertiles; & le fond de la baye par cette raiſon l'emporte de beaucoup ſur le Cap pour y faire des établiſſemens.

Le Nord de l'entrée de Chedabouctou forme l'Oueſt du détroit de Canceau, qui n'eſt qu'un boyau

retréci d'une lieue de largeur & de quatre de longueur, qui font toute la distance qu'il y a entre cette partie de la Nouvelle Ecosse & l'isle du Cap Breton. Ce passage étroit conduit au golfe de Saint-Laurent, qui baigne le rivage oriental de la Province.

Sur cette côte, à environ quatre lieues du détroit on voit le petit havre d'Artigoniche, où un canot peut amarer en sûreté; c'est ce qui a déterminé les Indiens à y faire des habitations du côté du Nord, peu éloignées du Cap Saint-Louis, d'où la campagne s'étend de douze lieues au Nord-Ouest jusqu'à l'isle de Poictou, qui est à l'embouchure de la Baye de Port-Epis; ce port est grand & commode, & peu inférieur, s'il l'est même du tout, à celui de Tatamegouche, quoique celui-ci soit plus connu, à cause de la correspondance qu'entretiennent par-là les François établis sur la presqu'isle avec Louisbourg

& les Colonies qui ſont à l'embouchure de la riviere du Canada, comme nous l'avons dit plus haut.

Au Nord-Oueſt de Tatamegouche, dans l'éloignement de 8 lieues, eſt ſituée la Baye Verte dont j'ai déja parlé. Elle aboutit à une crique qui ſortant de l'extrémité de la baye de Fundi, forme entr'elles l'Iſthme de la péninſule, ou de la diviſion méridionale de la Nouvelle Ecoſſe.

Il y a pluſieurs beaux Ports & pluſieurs belles rivieres ſur la côte de la diviſion orientale de la Province. La riviere de Riſtigouchi mérite un détail particulier, elle ſe partage en beaucoup de bras, ſur une grande partie de cette diviſion juſques tout auprès de la riviere de Saint-Jean, ſur la diviſion occidentale, à environ dix lieues de la Baye Verte; cette riviere n'eſt guere inférieure à celle de Saint-Jean.

A environ dix lieues de diſtance de

de Riſtigouchi, au Nord, eſt l'iſle de Miſcou, qui a environ huit lieues de circonférence, avec un très-bon Port. Un banc de ſable qui ſe trouve du côté du golfe, y attire tous les ans les Français, qui y habitent dans une cabane, & y cultivent la quantité de terre qui leur eſt néceſſaire pour recueillir des légumes pendant la ſaiſon : après quoi ils retournent en France aux approches de l'hiver. A une petite diſtance de cette iſle, il ſort de la mer une ſource d'eau fraiche, qui s'éleve à une hauteur conſiderable.

Les Miſſionnaires ſe ſont quelquefois arrêtés dans cette iſle; mais avec ſi peu de ſuccès, qu'un d'entr'eux, après y avoir travaillé pendant vingt ans avec le plus grand zéle, n'y laiſſa, en mourant, pour tout fruit de ſon miniſtere, qu'un petit Sauvage qu'il avoit baptiſé.

L'iſle de Miſcou eſt ſituée près de l'entrée de la baye des Eſpa-

gnols (8), ainſi appellée de quelques Eſpagnols qui y étoient venus chercher des mines d'or & d'argent. Ces Eſpagnols, après quelques tentatives inutiles, s'en étant retournés en criant *aca nada*, c'eſt-à-dire il n'y a rien ici ; cette circonſtance a été, ſelon quelques-uns, l'origine du nom du Canada.

Il y a ſept lieues de la Baye des Eſpagnols au Cap Gaſpé ou Gapéche, qui eſt à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, & qui borne la Nouvelle Ecoſſe de ce côté.

Il faut avouer que les Anglais n'ont pas fait aſſez d'attention à cette partie de la côte, quoiqu'elle ſoit auſſi abondante en poiſſon de toute eſpéce, qu'aucune autre de la province.

Il eſt pourtant très-certain que la côte méridionale, outre le Cap de Sable & le Cap Canceau, eſt préferable à bien des égards ; c'eſt

(8) Appellée depuis Baye de chaleur.

la plus voiſine du Royaume qui lui a donné l'être. Elle confine à la Province orientale de la Nouvelle Angleterre, & il y a pluſieurs belles rivieres, & des ports commodes, outre ceux que nous avons déja vûs, tels que le port Raſoir, le port Roſſignol, le Havre Proſpect, celui de Sainte Marie, & bien d'autres dont le détail ſeroit ennuyeux. Il eſt plus à propos de remarquer qu'à une diſtance raiſonnable de cette côte, on trouve quatre ou cinq bancs de ſable qui forment une chaîne d'une extrémité à l'autre. L'iſle de Sable qui eſt également à l'oppoſite du Cap Canceau, en eſt fort peu éloignée, & a un banc de de ſable particulier. En refléchiſſant à la prodigieuſe quantité de morue que l'océan raſſemble dans ces cantons, il ſemble que la nature ait deſtiné cette partie du monde pour cette eſpéce de pêche.

Mais quoique les avantages qu'on y peut retirer de la pêche

ſoient ſeuls ſuffiſans pour déterminer à peupler ce pays, il y a d'ailleurs d'autres motifs qui démontrent la néceſſité abſolue de ne pas tarder long-tems à y faire des établiſſemens. Mais on ne ſcauroit bien connoître toute l'importance de la Nouvelle Ecoſſe pour la Grande Bretagne, ſans entrer dans le détail du rapport qu'elle a avec les intérêts & les vûes de la France.

Pour traiter cette matiére avec clarté, il eſt indiſpenſable de faire une courte narration de ce qui s'eſt paſſé dans cette Province depuis ſa découverte juſqu'à préſent. On y verra que la France, qui ne met d'autre borne à ſon ambition (9)

(9) Il eſt bien ſingulier que les Anglais accuſent la France d'ambition à l'occaſion de la Nouvelle Ecoſſe, eux qui pouſſent leurs prétentions à l'égard de ce pays juſqu'à l'excès le plus ridicule, non ſeulement ſans la moindre apparence de titre, mais encore contre la teneur formelle de tous les traités, contre le té-

que l'impuiſſance de la ſeconder, a mis ſans ceſſe en uſage pendant près de 150 ans la force & l'artifice pour arracher ce pays des mains des Anglais, & s'en aſſurer la poſſeſſion.

La premiere (10) découverte de

moignage des Hiſtoriens, des cartes & de toutes les piéces qu'ils produiſent eux-mêmes pour appuyer leurs prétendus droits.

(10) Cet expoſé eſt faux. De tems immémorial, les Diepois, les Malouins, les Rochelois, les Mariniers du Havre-de-Grace & de Honfleur exercent la pêche de la morue ſur le grand banc de Terre-Neuve. Voyez là-deſſus Poſtel, Wytflict, l'Eſcarbot, &c. On paſſe ici ſous ſilence les trois expéditions de Voraſſan, faites en 1522, 1523 & 1524 ſous François I. quoique la couronne de France puiſſe faire valoir en ſa faveur la découverte de ce Capitaine avec beaucoup plus de fondement que les Anglais ne peuvent faire celle de Cabot; c'eſt ainſi que tous les Hiſtoriens nomment ce Voyageur que l'Auteur appelle Gabato. Cabot n'étoit point à la ſolde des An-

cette partie du Monde fut faite par un Vénitien appellé Jean Gabato, qu'Henri VII y envoya à ce deſſein en 1497, ſur un vaiſſeau qu'il lui fit équiper.

Peu d'années après les Français profiterent de la découverte de Gabato, commencerent à pêcher ſur le grand banc de Terre-Neuve, & en 1534 Jacques Cartier de Saint Malo reçut ordre de l'Amiral de France de partir pour ce pays. En conſéquence ce Capitaine mit à la voile avec tous les vaiſſeaux de ſa flote, après avoir reçu la bénédiction du Pape par le miniſtére de ſon Légat. Arrivé au Cap de Bonne-Viſte du côté de Terre-Neuve, il traverſa le Golfe de Saint Laurent, & étant entré dans la grande riviere du Canada

glais, & n'agiſſoit que pour ſon compte, au lieu que Voraſſan étoit payé par François I. Au ſurplus, ni l'un ni l'autre n'ont ni fait, ni tenté de faire des établiſſemens.

par ſon embouchure, il y débarqua ſon équipage ſur la rive ſeptentrionale, où il contruiſit un Fort (11).

Enſuite il remonta la riviere, & pénétra dans l'intérieur du pays juſqu'à Montréal, où il trouva une grande ville habitée par les Indiens, qui y étoient couverts de peaux de caſtor & d'autres riches fourrures; ce qui fixa ſon attention. Il obſerva en même tems que ces peuples étoient extrêmement ſuperſtitieux, & croyoient beaucoup aux ſortiléges; & comme il étoit lui-même très-bon Catholique, leurs diſpoſitions qui s'accordoient parfaitement avec ſon humeur, lui ſervirent à s'inſinuer ſur le champ dans toute leur eſtime & dans toute leur confiance, en leur préſen-

(11) Le Doyen Swift remarque malignement que dans l'établiſſement des Colonies, les Français commencent par bâtir un Fort, les Eſpagnols une Egliſe, & les Anglais un cabaret à biere.

tant beaucoup de Rosaires & d'*Agnus Dei*, qu'il leur assura, foi de Chrétien, être autant de charmes sacrés qui gueriroient infailliblement toutes leurs maladies. Après s'être ainsi familiarisé avec eux, il entra en négociation de leurs fourrures, dont il chargea promptement ses vaisseaux pour repasser en France.

A la vûe de cette cargaison, ses concitoyens de St Malo sentirent aisément l'avantage du commerce des fourrures. Ils y voyoient trop d'intérêt pour ne le pas cultiver avec la derniere vivacité; & comme la route qui mene au fleuve Saint-Laurent est près de l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, il arrivoit quelquefois que les vaisseaux étoient poussés sur cette côte.

Ainsi les Français parvinrent par dégrés dans l'espace de près de trente ans à avoir quelque connoissance de ce pays, & en l'année

1604 (12) Pierre Gueſt, Sieur de Monts, de St Malo, Gentilhomme de la Chambre d'Henri IV. ayant formé le projet d'y aller avec quelques Négocians de St Malo, de la Rochelle, du Havre-de-Grace & d'autres ports qu'il s'étoit aſſocié pour l'exécuter, le Roi lui accorda un brevet fort étendu, qui le faiſoit Amiral & Lieutenant-Général de toute cette partie de l'Amérique ſeptentrionale, avec des Lettres patentes excluſives pour la pêche & pour le commerce des fourrures.

Muni de tout le pouvoir & de toute l'autorité que ſon Maître pouvoit lui donner dans ce pays, il s'embarqua pour l'Acadie, ſuivi de quatre vaiſſeaux. A ſon arrivée, il erra long-tems ſur la côte, ſans trouver à s'y établir à ſon gré. Le premier endroit où il relâcha, fut le port Roſſignol. C'étoit le nom du

(12) Les Lettres-Patentes de M. de Monts ſont de 1603.

Capitaine d'un vaiſſeau qu'il y trouva commerçant; & après avoir confiſqué ſon vaiſſeau & ſa cargaiſon, en vertu de ſes lettres patentes, il ne lui laiſſa que la triſte ſatisfaction de donner ſon nom à ce port. Il alla enſuite au port Mouton qu'il appella ainſi à cauſe d'un Mouton qui s'y étoit noyé. Sans faire aucun ſéjour dans l'un ni l'autre de ces endroits, il paſſa l'iſle de Sainte-Croix où il débarqua ſon monde, dans l'intention de s'y établir; mais trouvant ce lieu trop petit pour fournir à ſon équipage toutes les choſes dont il auroit beſoin, il s'embarqua encore une fois, & le hazard le conduiſit enfin au Port-Royal Là enchanté de la beauté & de la commodité de ſon baſſin, & remarquant que la campagne étoit de niveau avec le bord de la riviere, & que le terroir y étoit fertile, il ſe détermina à s'y fixer; en conſéquence arborant l'étendart Français, il prit poſſeſſion du pays au

nom du Roi son Maître, & ce fut en son honneur qu'il lui donna le nom de Port-Royal. Cela fait, il bâtit un Fort & fit quelques autres ouvrages nécessaires ; & tout de suite il entama avec les naturels du Pays un commerce de fourrures, dont le succès répondit à ses hautes espérances.

Il faut remarquer que dans tout ce procédé (13), les Français n'eu-

(13) Les Anglais, comme je l'ai déja remarqué, ne sauroient fonder aucun droit sur la découverte de Cabot. Il n'avoit pour but dans son voyage que de chercher un passage aux Indes Orientales par le Nord-Oueſt, & non de nouvelles terres. Il n'a fait que reconnaître les côtes de l'Amerique en les rangeant. Qui croira que voir une terre suffit pour en devenir propriétaire ? Les Anglais qui adoptent ce système à notre égard, sont bien éloignés de s'y conformer quand il est question des Espagnols. Ils leur ont contesté jusques dans ce siécle le droit exclusif de s'établir dans des pays dont la premiere découverte a été faite par des

rent aucun égard au droit que les Anglais reclamoient dans ce Pays;

Navigateurs Eſpagnols, & que l'Eſpagne poſſede depuis plus de deux ſiécles. Leur propre conduite eſt donc un témoignage qui dépoſe contre les prétentions qu'ils veulent faire valoir en vertu du voyage de Cabot. Mais quand dans tous les tems ils auroient été fidéles à leur ſyſtême, qu'en réſulteroit-il ? Selon toutes les loix, ce n'eſt pas la priorité de la découverte, c'eſt la priorité d'occupation qui donne le droit de propriété. Or la priſe de poſſeſſion des pays en queſtion par Cartier en 1534, poſſeſſion qui a toujours continué depuis, eſt antérieure à ce qu'on allégue du Chevalier Gilbert Humphry en 1583; & l'établiſſement ſolide des Français ſous M. de Monts dans cette partie de l'Amerique, a précédé l'établiſſement ſolide des Anglais dans la même partie. D'ailleurs la priſe de poſſeſſion de Humphry n'a pû donner aux Anglais aucun droit ſur Terre-Neuve, ſoit parce qu'elle n'a été précédée ni ſuivie d'aucun établiſſement, ſoit parce que, ſuivant le récit des Anglais même, il y trouva des Français qu'il n'avoit nul droit de dépoſſeder, la paix regnant alors entre la France & l'Angleterre.

droit originaire en vertu de la premiere découverte de l'Amerique ſeptentrionale ſous le regne d'Henri VII. confirmé depuis en 1583 par le droit de premier occupant de cette partie en particulier ; car le Chevalier Gilbert Humphry, en vertu d'une conceſſion de Terre-Neuve qu'il obtint de la Reine Eliſabeth à la ſollicitation de Walſingham, ayant d'abord pris poſſeſſion de cette iſle, & y ayant établi la pêche de la morue, paſſa ſur la côte qu'on appelle aujourd'hui la Nouvelle Ecoſſe, où il mourut après deux ans de ſéjour (14).

D'ailleurs les Anglais occupés des établiſſemens qu'ils faiſoient dans la Virginie, ſe contentant

(14) On n'a jamais donné aucune preuve du prétendu ſéjour de deux ans de Gilbert Humphry ſur cette côte ; mais quand on en rapporteroit, il n'en ſeroit pas moins vrai que M. de Monts trouva le pays vacant, & qu'il s'y établit ſans aucune ſorte de diſpute ni d'oppoſition.

d'être en poſſeſſion de la pêche ſur la côte méridionale, firent peu d'attention à ce qui ſe paſſoit ſur le continent au Port-Royal, où M. de Monts trafiqua très-heureuſement pendant l'été, & repaſſa en France à l'automne avec ſes vaiſſeaux richement chargés.

Mais, en arrivant, il trouva bien du changement à la Cour dans l'état de ſes affaires; car les Commerçans particuliers avoient déja fait & faiſoient encore de ſi fortes repréſentations ſur le tort que ſes lettres patentes excluſives leur faiſoient, qu'ils parvinrent enfin à les faire révoquer. Pendant qu'on agiſſoit à la Cour contre lui il vendit ſes droits ſur le Port-Royal à un des Volontaires qui l'avoient accompagné dans ſon expédition, dont le nom étoit Poutrincourt. Celui-ci ayant fait confirmer ſon titre par de nouvelles Lettres patentes du Roi, s'embarqua & prit poſſeſſion de ſon nouveau domaine.

Ce Gentilhomme qui n'avoit à cœur que ſa fortune, s'appliqua plus à pouſſer le commerce avec vigueur, qu'à faire un établiſſement ferme & durable dans le pays. Il eut ſoin de labourer & d'enſemencer aſſez de terrein pour fournir des proviſions à la Colonie; mais il négligea totalement de pourvoir à ſa ſûreté & à ſa défenſe par la conſtruction d'un Fort. Il eſt vrai qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre des Sauvages, qui trouvant au contraire dans le commerce toutes les proviſions de bouche qui leur étoient néceſſaires, ſeul objet de leurs déſirs, étoient bientôt traitables, & paſſionnés pour le commerce: ce que M. de Poutrincourt ſouhaitoit uniquement à ſon tour. Mais la converſion des Gentils, que les Jéſuites appellent le grand Ouvrage de Dieu, commençoit avec lenteur ſous ce gouvernement.

M. de Monts étoit Calviniſte; & quoiqu'il fût en général zélé

pour ſa religion, ſoit qu'il ignorât les ſentimens des Sauvages, ou qu'il ne voulût peut-être point employer ces pieuſes fraudes qui avoient ſi bien réuſſi à Cartier, il eſt certain que le Chriſtianiſme ne fit point de progrès, ou n'en fit que très-peu, pendant ſa réſidence dans ce pays.

Quoique M. de Poutrincourt fût bon Catholique, il ne regardoit pas d'un bon œil les Miſſions des Jéſuites. Il ſçavoit fort bien que la domination & les richeſſes étoient les grands objets de tous les Religieux de cet Ordre; & cette diſpoſition s'accordoit mal avec ſes deſſeins. C'eſt pour cela qu'ayant été forcé malgré lui de ſe charger de deux de ces Miſſionnaires, en partant de France, il eut grand ſoin dès leur arrivée, de les retenir rigoureuſement dans les bornes de leurs fonctions. Cette conduite ralentit ſi fort le zéle de ces Peres Apoſtoliques, qu'ils firent très-peu

peu d'impreſſion ſur les Sauvages.

Il eſt certain, quoi qu'il en ſoit, que leurs ſucceſſeurs ont été beaucoup plus heureux. Ils ſe ſont inſinués par dégrés ſi ſolidement dans les bonnes graces de ces Sauvages, qu'ils ont le plus contribué, à l'inſtigation des Miſſionnaires, à nous chaſſer de ce pays pendant pluſieurs années. Comme j'aurai ſouvent occaſion de parler de ces Sauvages dans le cours de cette Hiſtoire, il eſt juſte d'en donner ici quelque idée.

Les Indiens naturels de la preſqu'iſle, que j'appelle la diviſion méridionale de la Nouvelle Ecoſſe, prennent le nom de Souriquois; mais on comprend encore communément ſous ce nom les Gaſpeſiens dans la diviſion orientale, & les Achémins qui habitoient autrefois la province des Maſſaſuchets, tous alliés avec les Abenaquois, qui habitent la diviſion occidentale de la Nouvelle Ecoſſe, & qui ſont les

plus ſenſés & les plus ſpirituels de ces peuples. Une autre bonne raiſon qui leur fait donner le même nom, c'eſt le peu de différence de langage, d'uſages ou de mœurs qu'on trouve entr'eux. Ils ſont petits, mais bien faits, leſtes, légers, marchant d'une grande vîteſſe. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'ils ont rarement de la barbe. Ils ſont néanmoins braves & guerriers.

A l'égard du mariage, la poligamie eſt univerſellement tolerée parmi eux; cependant ils uſent rarement de cette liberté, à l'exception du Sagamo (15), titre qu'ils donnent à leurs Chefs. Cette dignité eſt élective, étroitement parlant; mais le choix tombe en général ſur celui qui eſt à la tête de la plus nombreuſe famille.

(15) Cette réſerve ne vient pas tant de leur chaſteté que de leur pareſſe, qui les met hors d'état de faire des préſens, ni de fournir à l'entretien de plus d'une femme.

Chaque ville a ſon Sagamo particulier, indépendamment des autres. C'eſt lui qui eſt le gardien de la jeuneſſe, qu'il a ſous ſon autorité. Les jeunes gens ſont obligés de lui obéir en tout, juſqu'à ce qu'ils ſoient mariés. Tout le fruit de leurs travaux lui appartient ; & après leur mariage, quoiqu'ils ayent pluſieurs enfans, ils lui payent une eſpéce de tribut qu'il exige avec la derniere rigueur.

Chaque Sagamo décide de tous les différens & de toutes les querelles qui naiſſent dans tous les tems entre les familles ou les particuliers dans toute l'étendue de ſa ville ; & ſi les Parties ne peuvent point autrement s'accommoder, il les juge ſur le champ ſelon la loi du talion, qu'on y obſerve à la lettre. Ce ſont là des exemples de l'autorité perſonnelle du Sagamo. Mais dans toutes les affaires où il s'agit de l'intérêt de toute la Colonie, on ne décide rien ſans un dé-

cret du Conſeil général de tous les Chefs, ou des Etats de cette Colonie.

Les petites conteſtations y ſont terminées ſur le champ, comme dans pluſieurs Etats bien policés. Les Parties en viennent aux mains pendant quelque tems; après quoi elles ſe ſeparent ſans ſe faire beaucoup de mal de part ni d'autre. Les maris ſont tout-à-fait cruels pour leur femmes, & dans leur fureur ils les déchirent avec la derniere inhumanité. Ils ne ſouffrent point les moindres remontrances; & ſi quelque témoin de leurs mauvaiſes ſcénes s'aviſe de leur en faire: Je ſuis le maître dans ma maiſon, lui diſent-ils, & je puis battre mon chien toutes les fois que cela me plaît.

Une femme ſurpriſe en adultére eſt ſouvent punie de mort. En général, les filles ſont très-réſervées, & ne permettent aucun badinage ni aucune liberté. Mais s'il

arrive jamais qu'aucune faſſe en ſecret une faute, ce ſecret eſt enſeveli ſoigneuſement dans la famille, juſqu'à ce que la faute ſoit publique, ou que la fille devienne une proſtituée : en ce cas on la chaſſe de la maiſon.

Ils aiment tendrement leurs enfans, & à la naiſſance d'un garçon ils donnent un feſtin, ce qui eſt pour eux un tems de grandes réjouiſſances. Ils en donnent un ſecond, lorſque la premiere dent vient à lui percer ; & un troiſieme des plus magnifiques, à la premiere bête ſauvage qu'il porte de la chaſſe, époque de ſon âge viril.

Ils ſont grands guerriers, & leurs voiſins les redoutent beaucoup, parce que ce ſont les ſeuls qui oſent combattre contre les Iroquois (16). Avant d'aller au combat, ils eſſayent leur courage con-

(16) Ce ſont des Sauvages qui habitent le pays ſitué derriere la Nouvelle Angleterre.

tre leurs femmes dans une bataille rangée. S'il arrive qu'ils y ſoient vaincus, leur défaite échauffe leur courage, enſorte qu'ils ne doutent point du tout de l'heureux ſuccès de leur expédition; mais la victoire qu'ils remportent ſur leurs femmes, eſt pour eux au contraire d'un mauvais augure. Une telle conduite, je l'avoue, ſemble d'abord étrange & ridicule; mais, à l'examiner ſerieuſement, elle paroît fondée ſur le bon ſens & la raiſon. Dans le premier cas, le mari qu'anime le déſeſpoir, n'oſe retourner chez lui que vainqueur, de peur d'y recevoir une ſeconde fois des coups de bâton de ſa femme; au lieu que dans le ſecond cas, quelque déſavantage qu'il ait eu dans le combat, il eſt ſûr d'être bien reçu à ſon retour dans ſa maiſon, dès qu'il y eſt le plus fort.

Leur façon de déclarer la guerre eſt très-expreſſive, malgré ſa ſimplicité naturelle. Comme c'eſt une

l'affaire publique, on la traite, comme nous l'avons déja observé, dans un conseil général des principaux de la Colonie, qu'on assemble à ce sujet : là l'offensé explique d'abord le motif de leur assemblée, & se plaint amérement de l'injure & du tort que lui a fait son ennemi. Levant ensuite au-dessus de sa tête une hache qu'il tient dans ses mains, il jure de venger l'affront qu'il a reçu. Alors tous les autres qui ne refusent jamais d'épouser la querelle, levent la hache comme lui, & dans cette posture ils chantent tous en chœur, aux armes, d'un ton sombre & hargneux, accompagné d'un bruit sourd que font des cailloux agités dans des calbaces, & qui les anime au combat, comme le son des tambours.

Lorsqu'un pere de famille meurt, on enleve sur le champ son corps de la cabane, qu'on brûle entierement avec tout ce qu'elle renferme. Après quoi on coupe, on balafre

le corps en plusieurs endroits, & on en ôte les entrailles pour les faire sécher. Dès-qu'ils imaginent qu'il est assez préparé pour être à l'abri de la corruption, ils l'enterrent, & ornent le tombeau de ce qu'ils ont de plus précieux en-dedans & au-dehors.

Toute leur science dans la Médecine consiste dans la connaissance de deux ou trois simples ; ensorte que quand ils sont malades, la Médecine leur offre peu de secours : ils n'en attendent pas non plus beaucoup de sa part. C'est pourquoi ils s'appliquent singulierement à prévenir les maladies, & tâchent de conserver leur santé en faisant beaucoup d'exercice, & par l'usage fréquent des bains & des sueurs.

Lorsque quelqu'un parmi eux a manqué de se noyer, & qu'il a avalé beaucoup d'eau, ils lui donnent un lavement de fumée de tabac, & le pendent à un arbre par les pieds.

L'eſtomac ſe décharge ainſi de tout le poids de l'eau qui l'étouffe.

Au reſte ces peuples ſont fort pareſſeux, ſans aucune ſorte de prévoyance. Ils ſeroient fâchés de faire la moindre proviſion pour une mauvaiſe ſaiſon ou d'autres accidens. Ils penſent qu'il leur ſuffit d'enſemencer la quantité de terre qu'il faut pour leur fournir du blé juſqu'à la récolte ſuivante; de ſorte que ſi le blé vient à leur manquer, ils vivent miſérablement & ſouffrent une affreuſe diſette au ſein même de l'abondance, plutôt que de ſe donner la peine de chaſſer pour avoir de quoi ſe nourrir.

Cela n'exigeroit pas cependant beaucoup de fatigue; car le pays produit abondamment tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; & chaque ſaiſon peut leur fournir dequoi ſubſiſter, quand ils ſeroient en auſſi grand nombre que dans quelque partie de l'Europe que ce ſoit. Rien n'eſt plus aiſé que de conſerver des

proviſions pour aller juſqu'à la nouvelle ſaiſon, & de ſe précautionner contre les maladies, ou d'autres malheurs qui peuvent arriver.

La chaſſe du caſtor & de l'élan commence en Octobre & Novembre, & dure une bonne partie de l'hiver. En Décembre, ou plutôt dans les deux dernieres lunes de l'année, un poiſſon appellé ponamo, que je crois une eſpéce de chien marin, vient frayer ſur la glace, où l'on en peut prendre la quantité qu'on veut.

C'eſt auſſi là le tems où les tortues jettent leurs œufs. Les ours, les loutres, les liévres, & toute ſorte d'oiſeaux ſauvages, perdrix, canards, ſarcelles, outardes & autres eſpéces enrichiſſent encore cette ſaiſon; & les rivieres, ainſi que les lacs, ſont couverts de foulques, de niais, & de toute ſorte d'autres oiſeaux de riviere.

En Janvier le loup marin remonte les rivieres. La chair de cet ani-

mal eſt bonne à manger : elle n'eſt ni mauvaiſe au goût, ni mal ſaine. La ſaiſon la plus favorable de la chaſſe du caribou & des daims rouges & jaunes, eſt depuis le commencement de Février juſqu'au milieu de Mars.

Vers la fin de ce mois, le poiſſon commence à frayer, & ſe raſſemble en ſi grande quantité dans les rivieres, que cela eſt incroyable, à moins de l'avoir vû. La premiere eſpéce qui y arrive, eſt l'éperlan, qui eſt trois fois plus gros qu'en Europe. Les bords des rivieres ſont auſſi couverts d'outardes, qui y vont faire leurs nids. Les œufs ſeuls de ces oiſeaux ſont preſque ſuffiſans pour nourrir les habitans pendant la ſaiſon, ſans nuire du tout à la propagation de l'eſpéce.

Les chaleurs aménent bientôt l'eſturgeon & le ſaumon ; & dès lors tous les creux des rochers & des autres retraites ſont remplis de nids d'oiſeaux de toute eſpéce.

Outre cette abondance de choſes comeſtibles, qui en ſe ſuccédant l'une à l'autre, ſont enſemble une agréable variété, la morue eſt regardée comme le mets ordinaire du pays; & ſi ces peuples vouloient ſe donner la peine de cultiver la terre, & de nourrir des beſtiaux & de la volaille, la pêche & la chaſſe ne ſeroient plus pour eux qu'un exercice & qu'un amuſement.

On y parvient en général à une extrême vieilleſſe; & l'on a remarqué qu'un Sagamo, appellé Mambertou, n'y étoit mort qu'à l'âge de plus de cent ans. J'avoue qu'il n'y a rien de ſingulier en cela; mais il arriva ſur la fin de la vie de ce Sagamo un événement plus digne de réflexion, où ſe développerent les ſentimens des deux Jéſuites, dont j'ai déja parlé. C'eſt par l'un d'eux que l'hiſtoire a été racontée.

Ce Chef étoit nouveau Proſélite de la Religion Chrétienne; &

l'utilité particuliere dont l'exemple d'une perſonne auſſi eſtimée & auſſi accréditée parmi les Sauvages, pouvoit être à ces Miſſionnaires dans le grand ouvrage de leur miniſtere, lui attira de leur part des careſſes extraordinaires. Peu de tems après ſa converſion, ayant eu le malheur d'être attaqué d'un flux de ſang fort dangereux, nos peres manifeſterent dans cette occaſion leurs pieux ſoins & leur tendreſſe pour lui, en le faiſant tranſporter au Port-Royal, où il y avoit une apoticairerie & des remedes pour le guerir. Mais le mal déconcertant tous leurs efforts, & ce Sauvage ſe ſentant près de mourir, témoigna deſirer beaucoup que ſon corps fût remporté dans ſa ville après ſa mort, pour y être enſeveli parmi ſes ancêtres. Le Gouverneur ne balança point d'accorder à un homme mourant une demande ſi raiſonnable & ſi naturelle ; mais nos zélateurs volerent à cette nou-

velle chez le Gouverneur ; & s'élevant hautement contre l'impiété qu'il y auroit à dépoſer le corps ſacré d'un Chrétien dans une terre profanée par les Payens, ils lui repréſenterent tout le ſcandale que cette conduite cauſeroit en général à la Religion, & lui déclarerent en particulier que les régles de la Sainte Egliſe leur mere ne leur permettoient pas d'enterrer dans des lieux comme celui-là.

Le Gouverneur refuta ſur le champ leur objection, en leur obſervant qu'ils n'avoient qu'à conſacrer auparavant le lieu de la ſépulture, ſelon le pouvoir qu'il ſçavoit qu'ils en avoient. Cela n'eſt pas ſi aiſé que vous l'imaginez, lui dirent-ils : pour préparer la terre à recevoir cette bénédiction, il en faudroit enlever tous les corps des Payens qui la ſouillent, à quoi nous vous aſſurons que Mamberton lui-même ne conſentiroit jamais.

Après avoir ainſi fermé la bou-

che au Gouverneur, ils allerent voir le malade, auteur infortuné de tout cet embarras. Ils le trouverent au lit de la mort, dans un état de foibleſſe & de langueur, qu'ils jugerent propre à recevoir toutes les impreſſions qu'ils voudroient. En conſéquence ils l'étourdirent du bruit effroyable qu'ils firent retentir à ſes oreilles, ſur l'état dangereux de ſon ame, s'il ne renonçoit à une penſée auſſi peu chrétienne que celle d'être enterré dans le lieu de ſa naiſſance. Ils lui aſſurererent que s'il ne réprimoit point cet injuſte caprice, en conſentant à être enſeveli dans le cimitiére des Chrétiens, il faudroit qu'ils le regardaſſent comme mourant hors du ſein de l'Egliſe, & qu'ils l'abandonnaſſent à la damnation éternelle. Ils finirent par le conſoler, en diſant qu'ils imputoient ce deſſein au deſordre de ſon cerveau, troublé par le délire, & qu'ils le regardoient comme l'effet de ſon

mal. Le pauvre Sagamo, étourdi par leur violence & par leur impétuosité, n'avoit aucune envie de disputer dans ces derniers momens; & souhaitant uniquement qu'on le laissât seul, pour passer tranquillement dans l'autre monde, leur dit en expirant, qu'ils sçavoient ce qu'il convenoit mieux de faire, & qu'après sa mort ils feroient de son corps ce qu'ils jugeroient à propos. Ainsi mourut le Sagamo Mamberton, qui vraisemblablement étoit parvenu à cette dignité par son caractere d'autmoin, c'est-à-dire, en pratiquant presque tout le cours de sa vie tous les enchantemens diaboliques du sortilége & de la magie. N'importe, le zéle infatigable & la charité sans bornes de ces Pasteurs spirituels le firent mourir en odeur de sainteté; & les funerailles se firent avec une pompe & une magnificence qui auroient fait honneur au Gouverneur.

Tandis que ces choses se passoient

au

au Port-Royal, la France projetta de faire de nouveaux établiſſemens ſur la riviere de Pentagoet, à 30 lieues au Sud-Oueſt de celle de Sainte-Croix. En conſéquence, elle y envoya une Colonie avec pluſieurs Miſſionnaires en 1613. Les Français n'y trouvant aucun obſtacle, y débarquerent, & conſtruiſirent un Fort en débarquant. Cependant cette tentative échoua, parce que la Colonie fut entierement détruite, avant qu'elle eût eu le tems de s'y établir ſolidement. Le Gouverneur de la Virginie, qui depuis bien des années avoit obtenu la conceſſion de cette côte juſqu'au 45e. dégré de latitude ſeptentrionale, ayant été informé par quelqu'un de ſon gouvernement, qui étoit en uſage de pêcher dans une petite iſle appellée les Monts-Déſerts, près l'embouchure de cette riviere, de l'invaſion de ſes droits ſur une côte très-importante pour ce commerce, dépêcha pour cette

cote avant la fin de l'année le Chef d'eſcadre Argal (17) avec trois vaiſſeaux de guerre ; & celui-ci brûla le Fort en arrivant, & fit la Colonie priſonniere de guerre, ainſi que les Miſſionnaires. De là il paſſa juſqu'au Port-Royal que les Français avoient abandonné à ſon approche, pour s'aller cacher dans les bois. Il y brûla auſſi le Fort, toutes les maiſons & tous les ouvrages qui y avoient été faits. Ainſi périt dans l'eſpace de deux heures un établiſſement, qui dans le cours d'un petit nombre d'années avoit coûté aux Français plus de cent

(17) L'Auteur auroit dû prouver qu'Argal avoit commiſſion du Gouverneur de la Virginie : ce qui eſt fort douteux. Mais quand cela ſeroit, il n'auroit eu aucun droit de dépoſſeder les Français qui n'étoient point en guerre avec les Anglais, & qui étoient établis au Port-Royal & aux environs, avant que les Anglais euſſent aucun établiſſement dans l'Amerique ſeptentrionale.

mille écus. Après ſon expédition, Argal retourna à la Virginie, & les Français au Port-Royal, où M. de Poutrincourt qui continuoit à commercer, les retrouva l'année d'après.

Il ſe fit peu de changement dans le pays juſqu'en 1621 que le Roi Jacques I. le donna au Comte de Stirling (18) par des Lettres patentes, où ce pays eſt appellé la Nouvelle Ecoſſe, nom qu'il a toujours conſervé depuis. Ce Mylord ne tarda pas à y envoyer un Commiſſaire pour reconnoître le pays, & pour y marquer un emplacement convenable pour bâtir la maiſon du Gouverneur. Cet Officier viſita deux petits ports ſur la côte méridionale, à peu de diſtance du Cap de Sable. Il n'y fit aucun ſéjour : il repaſſa bientôt en Angleterre par la route de Terre-Neuve ; & le Comte de Stirling ne

(18) Voyez la note premiere.

ſongea plus à faire aucun uſage de la conceſſion de ce pays.

Les Français profitant de cette négligence, continuerent à commercer comme auparavant, & ſe répandirent inſenſiblement dans pluſieurs cantons du pays, où ils ne trouverent aucun obſtacle juſqu'à l'année 1627. Alors la bonne intelligence qui ſubſiſtoit entre les deux Couronnes (19), ſe trouvant interrompue par le ſiége de la Rochelle, un Français nommé Kirk, refugié en Angleterre, pour s'inſinuer dans les bonnes graces de cette Cour, avertit le miniſtere de la foibleſſe de ſes compatriotes de Quebec. On lui donna pour récompenſe le commandement d'une eſcadre de cinq vaiſſeaux de guer-

(19) Tout ce récit eſt peu exact. Cependant comme il ne paroît point intéreſſer les droits de la France, j'ai cru pouvoir le laiſſer ſubſiſter. Il auroit fallu de trop longues notes pour le ramener à l'exactitude.

re, pour aller chaſſer les Français de tout le Canada ; & comme la Nouvelle Ecoſſe ſe trouvoit compriſe dans ſa commiſſion, il la prit, chemin faiſant, & ruina tous les établiſſemens des Français à l'exception d'un ſeul au Cap de Sable, où étoit établi un Français appellé Latour, qui y commandoit un bon fort qu'il avoit bâti.

Le pere de M. de Latour qui avoit quitté ſa patrie, ſous prétexte de religion, pendant le ſiége de la Rochelle, demeuroit à Londres ; & comme c'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, il trouva le ſecret de plaire à une des femmes d'honneur de la Reine, qu'il épouſa. Sa femme employa auſſi-tôt tout le crédit qu'elle avoit auprès de ſa Maîtreſſe, pour obtenir, à ſon mari le titre de Baronet de la Nouvelle Ecoſſe : & ſon mari pour prix de cette faveur, s'engagea à mettre les Anglais en poſſeſſion du Fort dont nous venons de parler. La

choſe paroiſſoit faiſable ; & ſur l'aſſurance qu'il donna d'y réuſſir, on équipa ſur le champ deux vaiſſeaux de guerre avec des forces de terre proportionnées pour cette expédition ; enſorte que le nouveau Baronet s'embarqua avec ſa nouvelle épouſe, qu'il avoit déterminée à l'accompagner dans ce voyage.

En arrivant devant le Cap de Sable, M. de Latour alla tout de ſuite à terre, & ayant été conduit au Fort où étoit ſon fils, il ouvrit la conférence par une ample relation de ſon crédit extraordinaire à la Cour de Londres, & s'étendit enſuite ſur les grands avantages qu'il avoit lieu d'en eſperer ; il ajouta qu'il étoit entierement au pouvoir de ſon fils de faire dans cette Cour une fortune égale à la ſienne ; & pour le convaincre de la verité de ce qu'il lui diſoit, il lui fit voir les marques du nouvel Ordre des Baronets, dont il lui dit qu'il avoit deſſein de le faire décorer.

Il finit par avertir ſon fils qu'il étoit entierement le maître de le confirmer dans le gouvernement de ſon Fort, au cas qu'il voulût ſe déclarer pour ſa Majeſté Britannique.

Le jeune Commandant écouta le diſcours de ſon pere avec autant d'indignation que d'étonnement ; & il ne balança point un moment ſur le parti qu'il devoit prendre dans cette occaſion. Il répondit ſur le champ à ſon pere qu'il ſe trompoit beaucoup s'il croyoit à ſon fils aſſez de lâcheté pour livrer le Fort aux ennemis de ſa patrie ; qu'il étoit au contraire réſolu à le défendre pour le Roi ſon Maître juſqu'au dernier ſoupir de ſa vie. Il lui dit qu'il ſentoit parfaitement tout le prix de la dignité que le Roi d'Angleterre lui faiſoit offrir, mais en même tems qu'il ne conſentiroit jamais à l'acheter aux dépens de l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Souverain. Je ſuis très-ſûr, ajouta-t-il en finiſſant, que le Roi,

que j'ai l'honneur de ſervir, eſt en état de me récompenſer d'une maniere à ne me laiſſer aucun lieu de regretter la perte où m'expoſe mon refus. Mais en tout événement, la ſatisfaction ſecrette d'avoir rempli mon devoir, en demeurant fidéle à mon Prince légitime, ſera toujours une récompenſe pour moi.

Mécontent de cette réponſe à laquelle il ne s'attendoit point, M. de Latour revint à bord de ſes vaiſſeaux, d'où il écrivit à ſon fils dans les termes les plus tendres & les plus preſſans ſur la matiere dont il venoit de lui parler; mais la lettre ne produiſit aucun effet. Alors M. de Latour fit entendre au Commandant, qu'il étoit en ſon pouvoir d'obtenir par la force ce qu'il n'avoit pas pû gagner par la douceur, & il le pria de faire attention qu'après que les troupes ſeroient une fois débarquées, il ne ſeroit plus tems pour lui de ſe repentir d'avoir rejetté les offres avantageu-

ſes qu'il lui avoit faites. Je vous exhorte, mon fils, lui dit-il en finiſſant, par toute l'autorité d'un pere, ne point me réduire à la triſte néceſſité de vous traiter comme ennemi.

Ses menaces n'ayant pas plus de ſuccès que ſes ſollicitations ni ſes promeſſes, M. de Latour ſe vit obligé d'en venir aux extrêmités. Il deſcendit ſes troupes à terre, les rangea devant le Fort, & commença l'attaque. Mais quel fut leur ſurpriſe, en voyant le Commandant défendre cette place avec tant de valeur & d'opiniâtreté ! Sa réſiſtance fut telle, que le Général qui s'étoit imaginé n'en point trouver du tout, & qui avoit cru qu'il n'avoit qu'à montrer ſon monde ſur le rivage, voyant pluſieurs de ſes ſoldats tués ſans avoir remporté aucun avantage, ſe rebuta de ſon entrepriſe au bout de deux jours, & propoſa de lever le ſiége. Cette propoſition ayant été acceptée dans un Conſeil de guerre, M.

de Latour se trouva dans une terrible perplexité.

Il ne pouvoit pas reparoître à la Cour d'Angleterre, où il avoit répondu avec tant de confiance de la complaisance de son fils. D'un autre côté, il n'étoit pas plus vraisemblable qu'il repassât en France. Enfin le seul parti qu'il eût à prendre, & auquel il se détermina, fut d'avoir recours à son fils, & de se reposer entierement sur la bonté naturelle de son cœur.

Il lui restoit encore une autre difficulté, c'étoit de sçavoir comment il découvriroit à sa femme le dessein où il étoit: mais la nécessité triompha de la honte. Il saisit en conséquence la premiere occasion où ils se trouverent seuls, pour l'informer de l'état fâcheux de ses affaires. Le motif le plus puissant, lui dit-il, qui m'ait déterminé à entreprendre ce voyage, étoit l'assurance flateuse où j'étois, qu'il me fourniroit l'occasion de vous faire en

Amerique un établiſſement heureux; mais puiſque ma mauvaiſe fortune a fait échouer tous ces beaux projets, je ne vous propoſe point de reſter ici, où ma tendreſſe ne peut pas vous faire un ſort qui ſoit digne de vous. Vous êtes libre, Madame, de retourner dans votre patrie pour y jouir de vos parens & de vos amis.

Madame de Latour lui répondit que le vœu qu'elle avoit fait ſur l'Autel en l'épouſant, avoit été ſans aucune réſerve de ſa part, & que ce vœu ſeroit toute ſa vie la régle de ſa conduite. En quelque partie du monde que vous jugiez à propos de me conduire, ou dans quelque ſituation que vous y puiſſiez être, ajoûta cette généreuſe femme, je me ferai toujours un devoir d'y partager avec vous toutes les révolutions de la fortune que vous pourrez éprouver, trop heureuſe ſi je puis vous adoucir la rigueur de votre ſort, en tâchant

de ſoulager vos malheurs. M. de Latour charmé que ſa femme prît cette réſolution, & attendri par les preuves qu'elle lui donnoit d'une ſincere amitié, écrivit ſur le champ à ſon fils. Après lui avoir expoſé les circonſtances malheureuſes où il ſe trouvoit, contre ſon attente, il le ſupplioit de lui permettre de paſſer le reſte de ſes jours dans l'Acadie.

Le jeune Latour recevant avec ſon humanité ordinaire la priere de ſon pere, lui fit dire que tout inexcuſable qu'étoit la conduite qu'il avoit tenue à ſon égard, néanmoins l'idée de l'expoſer à retourner en Angleterre, où, ſelon toutes les apparences, il ne manqueroit pas d'être pendu à ſon arrivée, étoit affreuſe pour lui; que cette raiſon le faiſoit conſentir de tout ſon cœur à lui donner un aſyle auprès de lui, à condition cependant, ce que le pere promit d'obſerver inviolablement, que ni lui

ni ſa femme n'entreroient jamais dans l'intérieur des remparts de ſon Fort, ſous quelque prétexte que ce pût être. Il s'engagea au reſte à ne les laiſſer manquer de rien, & à leur procurer toutes les douceurs qu'il étoit en état de leur faire goûter.

La condition impoſée par le fils étoit un peu dure; mais le pere qui n'étoit pas en droit de s'en plaindre, l'accepta de tout ſon cœur. Les deux époux débarquerent avec deux femmes & deux laquais; & après avoir retiré tous leurs effets de leurs deux vaiſſeaux, ils les firent repartir pour l'Angleterre. Le jeune Latour eut ſoin de leur faire bâtir auſſi promptement qu'il lui fut poſſible, une maiſon convenable, mais à quelque diſtance de ſon Fort. La ſituation en étoit agréable; elle étoit environnée de bonnes terres, & ils y vécurent fort longtems.

Peu de tems après cet évene-

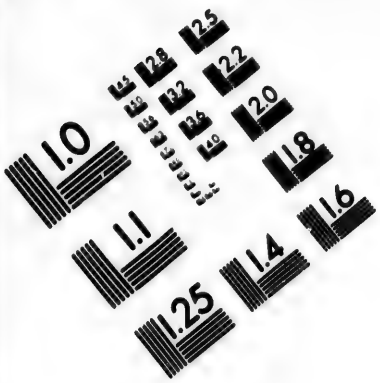

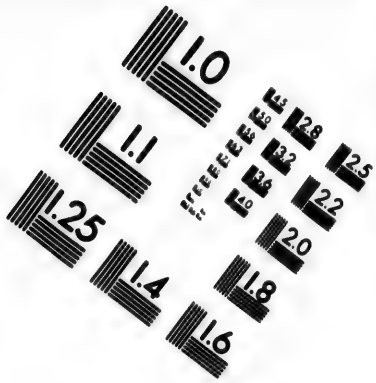

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

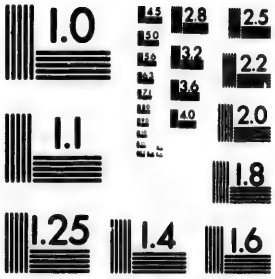

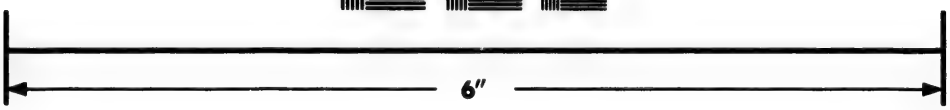

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ment, c'eſt-à-dire en 1629 après la priſe de la Rochelle par les Français, le Roi Charles I. conſentit à rendre aux Français tout le Canada, par un traité (20) dans lequel ils eurent ſoin de faire entrer la Nouvelle Ecoſſe, ſous le nom d'Acadie. On prétend que c'eſt Milord Montague qui donna cet avis. La France fut ſi étonnée de la complaiſance extraordinaire (21) de la

(20) C'eſt le traité de St Germain-en-Laye conclu en 1632, par lequel l'Angleterre rendit à la France tout ce qui lui avoit été enlevé par les Kirks dans la Nouvelle France, en Canada & en Acadie. Il n'y eſt parlé en aucun endroit de la Nouvelle Ecoſſe.

(21) Bien loin que cette reſtitution fût l'effet de la complaiſance de Charles I. comme l'Auteur le dit dans cet endroit, la France éprouva de la difficulté à ſe faire reſtituer ce qu'elle venoit de perdre. Les négociations entamées à ce ſujet traînant en longueur, elle arma ſix vaiſſeaux pour reconquerir ce qui lui ap-

Cour d'Angleterre dans cette occaſion, qu'elle ne ſçavoit à quoi en attribuer la cauſe.

Il eſt vrai que les ſoins particuliers qu'exigeoit alors la Colonie de la Nouvelle Angleterre, qui n'étoit encore que dans ſon enfance, pour parvenir à ſon dégré de perfection, empêchoient les Anglais de fixer leur attention ſur la Nouvelle Ecoſſe. Mais du propre aveu des Français, cette raiſon n'étoit pas aſſez forte pour nous faire renoncer formellement par un traité aux droits que nous avions ſur cette partie du monde. Je ne veux point entreprendre de ſonder les ſecrets de la Cour, ſous ce regne ni ſous aucun autre; mais ſi l'on

partenoit. Ce fut la vûe de ces préparatifs qui porta la Cour de Londres à rendre de bonne grace ce qu'il ne lui auroit pas été facile de conſerver. Cet armement n'annonce pas qu'on ait été fort étonné en France de la complaiſance de l'Angleterre.

vouloit me permettre une seule fois de hazarder une conjecture (22), la cession de la Nouvelle Ecosse ne seroit-elle pas une faveur qu'on voulût faire à la Reine ? elle étoit sœur de Louis XIII. qui regnoit alors en France ; & la foiblesse si connue de Charles I. pour sa femme, appuye fortement ma conjecture.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Français s'étant mis en possession du pays qu'on leur avoit cédé (23), ne tarderent point à

(22) L'on ne permet pas à l'Auteur de hazarder des conjectures, parce qu'en effet il y met trop de hazard.

(23) Il n'est nullement question de cession ni dans le traité de St Germain, ni dans aucun autre passé entre la France & l'Angleterre avant le traité d'Utrecht ; & c'est pour donner le change que les Auteurs Anglais affectent de se servir de ce terme.

prendre les mesures les plus justes pour retirer tout l'avantage possible de leur nouvelle acquisition. Dans cette vûe, ils en donnerent le gouvernement à un Officier nommé Rasilli, qui s'associa ensuite deux collégues, pour partager avec eux le commandement. Il divisa tout le pays en trois parties, ayant chacune son Gouverneur particulier, qui en étoit propriétaire. Le premier de ces départemens comprenoit toute la côte méridionale du fleuve Saint-Laurent, depuis la Nouvelle Angleterre jusqu'au Port Royal. Le second, dont le Gouverneur résidoit à la Heve, étoit composé de cette partie de la presqu'isle qui est entre le Port Royal & le Cap Canceau: & le troisieme s'étendoit depuis le Cap Canceau jusqu'au Cap Gaspé, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

Chacun de ces Gouverneurs pourvut à la sûreté de son domaine.

en bâtiſſant des Forts dans des lieux avantageux. Dans le premier partage on en conſtruiſit un à Pentagoet, un autre à la riviere de Saint-Jean, & un troiſieme au Port Royal. Dans le ſecond où ſe trouvoit déja le Fort Latour, on n'en bâtit qu'un ſeul à la Heve; & dans le troiſieme on ſe contenta de faire un bon retranchement à Chedabouctou. On crut inutile de faire la moindre dépenſe ſur le reſte de la côte orientale qui confine le Golfe de Saint-Laurent, parce qu'on l'imaginoit aſſez défendu par l'iſle du Cap Breton, & par les établiſſemens des Français à l'embouchure de la riviere du Canada. Il n'y avoit d'ailleurs aucune apparence que les Anglais fiſſent jamais de tentative ſur cette côte.

Il eſt à remarquer que la fixation de ces limites de toute la province s'étant faite dans un tems où les Français avoient pour la premiere fois un droit inconteſtable ſur la

Nouvelle Ecoſſe, c'étoit là auſſi la premiere fois qu'ils en pouvoient marquer de juſtes. Voilà leurs anciennes limites ; voilà celles que les Anglais reconnoiſſent aujourd'hui (24).

La Nouvelle Ecoſſe ou l'Acadie ayant été miſe en ſi bon état, tout fut long-tems tranquille, parce que chaque Gouverneur ne s'appliquoit qu'à faire valoir de ſon mieux ſon domaine particulier, & qu'à s'enrichir par la pêche & par le commerce des fourrures. Mais en 1647 les trois Gouverneurs com-

(24) Ces limites ſont celles des poſſeſſions Françaiſes de ce côté dans l'Amerique ſeptentrionale ; mais elles ne ſont pas celles de la Nouvelle Ecoſſe ou Acadie. En cédant l'Acadie aux Anglais par le traité d'Utrecht, on n'a pas entendu leur céder les poſſeſſions contiguës qui nous appartiennent dans la Nouvelle France, mais ſeulement l'Acadie, ſuivant les anciennes limites, ainſi que le porte le traité.

mencerent à ſe brouiller, & leurs diſcordes civiles, non ſeulement frayerent le chemin à leur propre ruine, mais manquerent d'entraîner encore la perte de tout le pays pour la France.

Charniſé, l'un de ces Gouverneurs qui avoit ſuccédé à Raſilli, devenu plus riche & plus puiſſant que les autres, ayant d'ailleurs une eſpéce de ſurintendance ſur tout le pays par ſa conſtitution originaire, forma le projet de chaſſer les deux autres de leurs domaines, & d'uſurper ſeul tout le commerce.

Pour y parvenir, ſa premiere opération fut de tranſporter ſa Colonie de la Heve au Port Royal, la Capitale de la diviſion occidentale qui avoit été donnée au jeune Latour, en récompenſe de ſes ſervices. Cela fait, il ſongea à s'emparer du Fort & des établiſſemens qui étoient ſur la riviere de Saint-Jean où M. de Latour réſidoit; & ayant appris que le Commandant qui,

ſuivant l'uſage des Indiens, négligeoit de cultiver les terres, avoit amené avec lui au fourage preſque toute ſa garniſon, il profita de cette occaſion en faiſant avancer ſes troupes, afin de ſurprendre le Fort, & de ſe mettre en poſſeſſion de la place.

Cette attaque imprévue jetta Madame de Latour, à qui il n'étoit reſté qu'un très-petit nombre de ſoldats, dans le plus grand embarras qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Cependant revenue bientôt de ſa premiere frayeur, elle réſolut de ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité. En effet elle ſe comporta ſi bien, que les aſſiégeans furent battus pendant trois jours ; & le quatrieme jour, un Suiſſe de la Colonie qui avoit abandonné ſon poſte, lui ayant rapporté que l'ennemi avoit planté les échelles pour eſcalader la muraille, elle courut à la place, monta ſur les remparts & ſe montra ſur le parapet à la tête de

toute ſa petite garniſon. Les aſſiégeans voyant un plus grand nombre de ſoldats qu'ils ne s'attendoient à y trouver, mais encore plus étonnés de la réſolution de cette femme, ſe perſuaderent que la place étoit plus forte qu'on ne leur avoit rapporté. Dans cette idée, ils ſe déterminerent à lui accorder une honorable capitulation. En conſequence le Fort fut rendu.

Mais le Général conſidérant en entrant dans la place, à quelle poignée de monde il avoit accordé une capitulation ſi honorable, confondu du deshonneur dont elle ſouilleroit ſa réputation, déclara qu'il avoit été ſurpris dans les conditions, & qu'il ne pouvoit point abſolument les obſerver. En conſéquence ayant fait toute la garniſon priſonniere de guerre à diſcrétion, il fit pendre tous les ſoldats à l'exception d'un ſeul, qu'il conſerva pour être le bourreau de tous

ſes autres camarades. Ce qu'il y avoit de plus cruel, c'eſt qu'il obligea Madame de Latour à aſſiſter à cette exécution tout le tems qu'elle dura, avec une corde au cou.

Dans ces déſordres, pendant que les trois Etats de la province étoient occupés à ſe diſputer, l'épée à la main, la poſſeſſion de leurs domaines particuliers, les Baſtonnais à qui on avoit fait des injuſtices & des inſultes pendant pluſieurs années au ſujet de la pêche, ſe ſervirent de cette occaſion favorable pour les chaſſer de tout le pays; & l'année 1654 il partit une flotte de la Nouvelle Angleterre, qui dans les troubles préſens n'eut pas beaucoup de peine à reduire les diviſions ocidentale & méridionale: elle s'aſſura de la Heve, du Port-Royal, de la riviere de Saint-Jean, & de Pentagoet; après quoi elle retourna dans la Nouvelle Angleterre, ſans étendre leurs conquêtes juſqu'à Chedabouctou, perſuadée

que cette côte étoit trop éloignée pour pouvoir leur donner aucune inquiétude.

Les Baſtonnais n'avoient pour objet dans cette expédition que leur propre intérêt. Après avoir chaſſé de la partie du pays la plus voiſine de la Nouvelle Angleterre, ces perturbateurs du commerce, & s'être aſſuré la tranquille jouiſſance de la pêche, ils laiſſerent les Français en poſſeſſion de l'autre partie, qui étoit d'une égale importance pour l'Angleterre.

Ce défaut de politique nous fit perdre peu de tems après tout le pays, par le traité de Bréda conclu en 1664 (25). Car les Français ſe

(25) Le traité de Bréda ne fut pas conclu en 1664, mais en 1667, le 31 Juillet : il n'eut ſon exécution complete qu'en 1670, par les difficultés que le Chevalier Thomas Temple, Gouverneur de ce pays pour le Roi d'Angleterre, y apporta. C'eſt de la reddition des places qui y ſont ſituées qu'on veut parler ici, quand on dit que l'acte du traité fut ſigné à Baſton en 1670.

trouvant alors en poſſeſſion de la moitié de ce pays, cette raiſon leur donna des prétentions ſur l'autre moitié; enſorte que tout le pays leur fut accordé ſous le nom ſpécieux de reſtitution. L'acte en fut ſigné à Baſton en 1670 par M. le Chevalier Temple, entre les mains du Gouverneur Français du Canada.

Nous obſerverons qu'en faiſant cette reſtitution, M. le Chevalier Temple heſita quelque tems pour céder Pentagoet dont il n'étoit pas, diſoit-il, fait mention dans le traité; mais le Gouverneur lui répondit qu'il auroit été ennuyeux & inutile de nommer chaque place en particulier dans le traité, puiſqu'on n'ignoroit pas que les limites de cette Province s'étendoient depuis Kinibeki juſqu'au fleuve Saint-Laurent. Suivant cette interprétation, le Roi de France nomma cette année un Gouverneur pour cette partie de la Nouvelle France,

dont il fut reglé que le gouvernement s'étendroit depuis Kinibeki jusqu'au fleuve Saint-Laurent, sur tout le pays compris entre ces limites, conformément, disent les lettres patentes, à la possession qui avoit été prise de ce pays en 1630 (26) au nom de Louis XIII. Telle a toujours été l'attention des Français pour conserver les anciennes limites de la Nouvelle Ecosse dans toutes les occasions où il s'agissoit de leurs intérêts.

Ainsi les François par cette négociation étant rentrés encore une fois (27) en possession de l'Acadie,

(26) Ce fut en 1633 & non en 1630 qu'avoit été prise la possession dont il s'agit ici. C'est une erreur de l'Auteur.

(27) Il y a beaucoup d'inexactitude & de mauvaise foi dans cet exposé. Ce ne fut qu'après beaucoup de débats & de discussions que le Chevalier Temple rendit les places de son gouvernement. Il fallut de nouveaux ordres de Charles II. pour le faire obéir. Tout ce que le Che-

prirent enfin des moyens faciles & sûrs pour la garantir d'une nouvelle révolution. Le plan en fut formé par le grand Colbert, qui étoit Intendant de la Marine de France. Il avoit projetté d'ouvrir une route de Quebec à Pentagoet & à la riviere de Saint-Jean, pour pouvoir entretenir par là une continuelle correspondance entre les deux provinces, parce qu'en cas de quelque trouble ou d'invasion de la part des Anglais, on pourroit recevoir du secours du Canada assez à tems pour prévenir quelque malheur qui eût pû être irréparable.

M. de Colbert avoit cette affaire fort à cœur. Pour la faire réussir, il

valier Temple refusoit de restituer, fut rendu, non pas comme partie d'Acadie, mais comme partie des possessions Françoises, comme lors du traité de St Germain, après lequel Louis XIII. envoya en 1633 le Commandeur de Basilli en Amerique recevoir la restitution que ce traité ordonnoit.

envoya ſur les lieux un Commiſſaire de la Marine, pour dreſſer un plan exact de chaque partie du pays; ce qui fut exécuté avec toute la diligence poſſible. Mais les peuples du Canada étant forcés dans ce tems-là à faire la guerre aux Iroquois, cette circonſtance jointe à la peſte, qui en fit périr un grand nombre, empêcha heureuſement pour l'Angleterre qu'on exécutât ce projet.

Comme cette guerre des Iroquois nous a été extrêmement avantageuſe par la diverſion ſi favorable pour nous qu'elle fit dans le Canada, je n'omettrai point de parler de ſon origine, ni de ce qui y donna occaſion.

Un Officier Français, nommé M. Dupuys, ayant tranſporté une Colonie de Français dans un village habité par ces Indiens, il y eut quelque tems après une eſpéce de combat entre ces deux nations, dans lequel trois Français reſte-

rent ſur la place. M. Dupuys, pour venger cet outrage, fit arrêter tous les Iroquois de cet endroit ; mais leurs compatriotes inſtruits de ce qui ſe paſſoit, aſſiégerent le village en ſi grand nombre, qu'il n'étoit pas poſſible que les Français puſſent hazarder une bataille. Leur ſalut n'étoit plus que dans la fuite, & cette reſſource ſembloit encore leur être interdite : ils y parvinrent cependant par le ſtratagême ſingulier dont nous allons voir qu'ils ſe ſervirent.

Les François dans leurs premiers établiſſemens dans ce pays, pour s'inſinuer dans la confiance des Indiens, imaginerent de faire adopter leurs enfans par quelques-uns des Chefs les plus conſidérables de ces peuples. Ces adoptions qui étoient très-fréquentes, avoient cet avantage particulier ſur les adoptions des Romains, que les peres, en prenant le parti contraire dans toutes les guerres que

les Indiens pouvoient avoir à soutenir, ne portoient aucune atteinte aux priviléges des enfans adoptifs. Ces enfans étoient souvent dans ces occasions d'une grande ressource pour leurs peres ; & peut-être ne s'en présenta-t-il jamais de plus favorable que celle dont nous parlons.

Un de ces enfans voyant ses compatriotes à la veille de leur perte, alla trouver son pere adoptif. Mon pere, lui dit-il, j'ai une grande envie qui me tourmente, d'assister à une de ces fêtes où il est ordonné de manger tout ce qui a été préparé, sans en rien réserver absolument. Je vous supplie d'en donner une à tout le village, & je vous annonce que je suis persuadé que je mourrois infailliblement s'il restoit rien de tout le repas. Le Sauvage qui ne soupçonnoit aucun artifice dans la priere de son fils ; je suis pénétré, lui repondit-il, du trouble de ton ame, & je ne puis soutenir la pensée de te voir

mourir tant qu'il ſera dans mon pouvoir de te conſerver la vie. Je t'aſſure, mon fils, que je donnerai ordre qu'on prépare ce feſtin pour le jour que tu voudras. Je me charge du choix des convives, & je te réponds de leur appétit. Le jeune homme, ſur la promeſſe de ſon pere, fixa pour cette fête le 19 de Mars, jour que les Français avoient choiſi pour prendre la fuite.

La fête commença ſur le ſoir; & afin de donner aux Français le moyen de gagner les chaloupes qu'ils avoient fait conſtruire ſecrétement pour ce deſſein près de la riviere, & d'y tranſporter leurs effets, les tambours & les trompettes ne ceſſerent point de faire un bruit terrible autour de la table du feſtin. Dès que les Français furent prêts à partir, le jeune homme ayant reçu le ſignal dont ils étoient convenus avec lui, vint dire à ſon pere qu'il ne pouvoit s'empêcher d'avoir pitié des convives, dont la

plûpart avoient déja demandé grace, & qu'il ſouhaitoit qu'on les diſpenſât de manger davantage. Ordonnez, je vous prie, mon pere, qu'ils ſortent de table, & qu'ils aillent ſe repoſer; je m'engage à les plonger dans un agréable ſommeil.

Les convives accepterent ſur le champ avec plaiſir ces offres obligeantes. Il prit ſa guittare, & joua un air ſoporifique avec tant d'art qu'il n'y eut pas un ſeul Sauvage qui n'en fût profondément endormi. Dès que le ruſé Muſicien les vit dans l'état qu'il ſouhaitoit, *ſomno, vinoque ſepulti*, il ſe ſauva, & joignit la petite flotte de chaloupes de ſes compatriotes, qui ne tarderent pas à fuir vers leurs amis de Montreal (28).

Les Français n'étant point en état, pour les raiſons que nous

(28) Montréal eſt tout près de Quebec, la capitale du Canada.

avons

avons déjà dites, de gouverner l'Acadie, elle tomba en 1674 entre les mains d'un simple aventurier, qui ayant été conduit à Pentagoet par un pilote de la Nouvelle Angleterre, attaqua la place avec une poignée de monde; mais elle étoit si foible, que le Gouverneur ayant eu le malheur de recevoir un coup de feu par le milieu du corps, toute la garnison se rendit à discrétion après une heure de résistance. L'aventurier envoya, sans tarder, un détachement à la riviere de Saint-Jean pour chasser le Commandant du Fort de Jemset, où il ne trouva aucune difficulté pour faire exécuter ses ordres; ainsi la Nouvelle Ecosse, dont ces deux Forts étoient toute la défense, se trouva abandonnée à la merci des Anglais.

Mais la Cour d'Angleterre n'ayant pas favorisé cette entreprise, les Français rentrerent peu de tems après dans ces deux ports. Ils nommerent un nouveau Gou-

verneur pour l'Acadie, dans l'étendue qu'ils avoient reclamée par le traité de Bréda, & fixerent sa résidence au Port-Royal, qui devint alors la métropole de toute la province.

Après la reddition de Pentagoet, afin de mettre leurs nouveaux établissemens sur cette côte à l'abri des irruptions des Sauvages, les Basronnais crurent devoir construire un bon Fort à Pemequit, petit promontoire entre Kinibeki & Pentagoet. Cela fut exécuté sans aucun trouble de la part des Sauvages du voisinage; car ceux-ci ayant alors la guerre avec les Iroquois, se virent contraints d'entrer en accommodement avec les Anglais, qui saisirent cette occasion pour prévenir les mauvais desseins des Français, en s'emparant de Pentagoet, de la riviere de Saint-Jean & du Port-Royal en 1680. C'étoit la cinquieme fois que les Anglais se trouvoient maîtres de la Nouvelle Ecosse.

En 1686. le Roi Jacques II. signa une neutralité avec Louis XIV. pour toute l'Amerique septentrionale. En conséquence les Français rentrerent encore en possession des deux Forts ; mais les Anglais n'ayant pas entendu comprendre Pentagoet dans ce traité, le Gouverneur de la Nouvelle Angleterre leur enleva ce Fort l'année d'après, c'est-à-dire en 1687, & les limites de la Nouvelle Angleterre de ce côté-là furent fixées à la riviere de Sainte-Croix. La révolution qui arriva l'année d'après en Angleterre, & la guerre qu'elle occasionna avec la France, empêcherent que cette place ne passât encore dans les mains des Français, trop foibles pour l'emporter de force.

Mais au défaut de la force, il faut employer la ruse. Il y avoit alors dans un village près de Pentagoet, une Chapelle, où résidoit un Ecclésiastique fort zélé pour son ministere, grand faiseur de con-

verſions ; c'étoit en un mot un homme ruſé, d'une habileté ſinguliere à manier l'eſprit des Sauvages. Ce digne Pere de la Société de Jeſus, prévoyant le danger éminent dont ſa profeſſion étoit menacée par l'approche des Anglais, principalement par leur Fort de Pemequit, imagina, quoiqu'il ſçût très-bien que ces Sauvages étoient alors en paix avec l'Angleterre, d'aſſembler tous ceux de ſa miſſion dans cette Chapelle, & là d'un air affligé & dans les termes les plus touchans, il leur repréſenta l'ambition inquiéte de leurs voiſins uſurpateurs, qui ne ceſſoient point d'empiéter ſur leurs frontieres & d'envahir leurs poſſeſſions. Il eſt tems, leur dit-il, de s'oppoſer aux progrès de ces hérétiques. Je vous exhorte par tous les liens de la religion & de la liberté, à maintenir votre indépendance, & à vous conſerver dans la poſſeſſion de ce pays qui vous appartient par un droit

inconteſtable, comme votre ancien héritage. Il finit par un coup de maître en ſon art, en leur diſant que pendant qu'ils ſeroient occupés à l'ouvrage glorieux & néceſſaire de venger leurs juſtes droits, & de ſauver la vie à leurs femmes & à leurs enfans, lui & ſes confréres établiroient un Roſaire perpétuel dans la Chapelle, & prieroient nuit & jour ſans relâche pour l'heureux ſuccès d'une cauſe ſi juſte.

Ce ſtratagême ne manqua point de produire ſur les Sauvages l'effet que l'Orateur en attendoit. On en choiſit cent parmi eux qui s'aſſemblerent dans la Chapelle, où ils firent vœu ſur l'Autel de marcher à Pemequit, & de ne point revenir qu'ils n'euſſent chaſſé les Anglais de ce Fort : cette réſolution s'exécuta. Tranſportés, comme nous venons de le dire, d'une eſpéce de brutalité mêlée de deſeſpoir, ils forcerent le Gouverneur à capituler, quoique le Fort fût monté de

dix-huit piéces de canon, & eût une forte garniſon.

Cette expédition fut bientôt ſuivie d'une autre ; car les Sauvages de la riviere de Saint-Jean & de Pentagoet s'aſſemblant en grand nombre, marcherent à Kinibeki, où les Anglais n'avoient pas moins de quatorze petits Forts en aſſez bon état aux environs de cette riviere. Ils s'emparerent de tous ces Forts par ſurpriſe, tuerent 200 hommes, & remporterent un riche butin. Ainſi, par le ſeul artifice d'un Pere de la Miſſion, les Français ſe rendirent maîtres de cette côte, dans un tems où ils n'étoient pas en état de lever cinquante hommes pour leur propre défenſe (29). Il eſt aiſé de voir que ce fut là la véritable raiſon qui commença vers ce tems à leur faire prendre l'Aca-

(29) Vers ce tems ils envoyerent demander du ſecours au Roi de France : mais on leur répondit que Sa Majeſté étoit hors d'état de leur en envoyer.

die ou Nouvelle Ecoſſe dans un ſens moins vague qu'ils n'avoient fait juſques-là. L'impuiſſance de conſerver la côte depuis Pentagoet juſqu'à Kinibeki, les obligea à l'appeller le pays des Abenaquis. C'eſt ainſi qu'une politique néceſſaire leur fit ſacrifier cette partie, en offrant la paix aux Sauvages, afin de s'en faire une barriere pour conſerver le reſte.

La conduite perfide des Français irrita ſi fort la Colonie de Baſton, qu'à la faveur de la guerre du Roi Guillaume qui s'allumoit dans ce tems-là, le Gouverneur Philipps réſolut de conquérir abſolument tout le pays, afin de mettre les Français dans l'impuiſſance d'y exciter à l'avenir aucun trouble.

En conſéquence, on équipa avec toute la diligence poſſible trois petits vaiſſeaux de guerre, deux vaiſſeaux à bombe & d'autres de tranſport, avec huit cens hommes d'équipage. Le Gouverneur de

Boſton ſe préſenta avec cette flotte devant le Port Royal, qui ſe rendit ſans aucune réſiſtance aux conditions qui ſuivent. 1°. Que le Gouverneur & la garniſon auroient la liberté de ſortir de la place avec armes & bagages, & qu'on leur donneroit un vaiſſeau muni de proviſions, pour les tranſporter à Quebec. 2°. Que les habitans de la ville ſeroient maintenus dans la paiſible poſſeſſion de leurs biens & de leurs effets, & qu'on ne feroit aucune violence à leurs femmes ni à leurs filles. 3°. Qu'on leur permettroit le libre exercice de leur religion, & qu'on conſerveroit inviolablement leur Egliſe.

Mais M. Philipps s'apperçut en entrant dans le Fort que les Français avoient violé manifeſtement les articles de la capitulation, en détournant pluſieurs effets, & en faiſant beaucoup de dégât. Furieux de ce procédé contraire aux loix de la guerre, il fit arrêter ſur le

champ le Gouverneur Français avec quatre-vingt huit ſoldats de la garniſon & deux Miſſionnaires, qu'il fit tous priſonniers de guerre. Mais avant de ſortir de la place, il aſſembla les habitans & les obligea de prêter ſerment qu'ils reconnoiſſoient le Roi Guillaume & la Reine Marie pour légitimes poſſeſſeurs de la Couronne d'Angleterre. Enſuite il fit ſon premier Sergent Gouverneur de la place, en lui compoſant un Conſeil de ſix des principaux habitans de la ville.

De là il paſſa à la Heve, dont il s'empara; & après y avoir ſejourné peu de jours, il s'avança de Chedaboucton. La garniſon ayant fait une forte défenſe dans cette place, il lui accorda les mêmes conditions qu'à celle du Port Royal, & tranſfera le Commandant à Plaiſance, qui étoit une autre partie de ſon département dans l'iſle de Terre-Neuve. Après y avoir tout reglé à ſon gré, il fit voile pour la côte

de Gaſpé, où abordant dans une petite iſle appellée l'Œil-de-l'Eguille, près de ce Cap, il ravagea cette côte & ruina le ſeul établiſſement que les Français y euſſent. S'imaginant dès lors avoir ſoumis & pacifié toute la province, il partit pour Quebec; mais le refus qu'il y eſſuya l'obligea de retourner à Boſton, ſans avoir exécuté tout ſon projet.

La tentative infructueuſe du Gouverneur ſur la riviere du Canada réveillant le courage des nouveaux Ecoſſois, ils recouvrerent bientôt tout ce qu'on leur avoit enlevé.

Tandis que la flotte de la Nouvelle Angleterre étoit à la Heve, il arriva de France au Port Royal un Français nommé Villebon, qui avoit une compagnie dans la Nouvelle Ecoſſe; mais trouvant cette place au pouvoir de l'ennemi qui étoit ſi près de lui, il redeſcendit vers la baye de Jemſet, ſur la riviere de Saint-Jean, amenant avec

lui ce qui avoit reſté de la garniſon du Port Royal. Le Capitaine arriva à Jemſet ſans accident ; mais ayant laiſſé ſon vaiſſeau à l'embouchure de la riviere, il fut pris par les Anglais qui l'amenerent avec ſa cargaiſon.

Bientôt après M. de Villebon retourna en France. Il repréſenta à la Cour l'importance & la facilité de reprendre l'Acadie ſur les Anglais, & entreprit d'y parvenir avec les Sauvages ſeuls, ſans aucun autre ſecours du Royaume, pourvû qu'il plût à Sa Majeſté de le nommer Commandant du pays. Sa demande ayant été bien reçue, on lui expédia en conſéquence ſa commiſſion. On lui remit encore une lettre pour le Gouverneur général de Quebec, dans laquelle il étoit porté que Sa Majeſté étant informée de l'attachement des Abenaquis à ſon ſervice, de leur courage ainſi que de leurs entrepriſes contre les Anglais, & deſirant ſe maintenir dans

la poſſeſſion de l'Acadie par le ſecours de ces braves Indiens, elle lui ordonnoit par cette lettre de leur fournir les armes, munitions & autres proviſions de guerre que demanderoit le ſieur de Villebon, & de les leur envoyer dans les lieux de leur habitation, l'intention de Sa Majeſté n'étant point qu'ils euſſent l'embarras de les faire venir eux-mêmes de Quebec.

Avec ces pouvoirs, M. de Villebon repaſſa dans le Canada; & muni de toute ſorte de proviſions, ſelon les ordres de Sa Majeſté, il mit à la voile pour aller au Port Royal. Il rencontra dans ſon paſſage un vaiſſeau de la Nouvelle Angleterre: il le prit; & le hazard voulut que ce fut le vaiſſeau qui tranſportoit un Gouverneur Anglais pour la Nouvelle Ecoſſe, dont le nom étoit Tyne. M. de Villebon l'envoya à Quebec.

Arrivé au Port Royal, il entra dans la place ſans voir le front d'un

ennemi, & trouva l'étendard Anglais planté sur le Fort, sans un seul Anglais pour le garder. Il l'arracha tout de suite ; & le lendemain ayant assemblé tous les habitans de la place, il planta l'étendard Français, & prit possession régulierement du Port Royal & de toute l'Acadie, au nom de Sa Majesté, en 1691. Mais n'ayant point assez de Français pour garder ce Port, il se retira de nouveau à Nexoat, sur la riviere de Saint-Jean, en attendant le secours qu'on lui promettoit de lui envoyer de France, pour mettre encore une fois le Port Royal en état de défense.

Sur ces entrefaites, animés par la généreuse condescendance du Roi de France leur Allié, les Abenaquis commirent des brigandages affreux dans la Nouvelle Angleterre, & ravagerent tout le pays dans l'étendue de plus de cinquante lieues. M. Philipps qui sçavoit très-

bien l'auteur de tous ces malheurs, mais qui se sentoit alors trop foible pour une défense vigoureuse, dépêcha secrétement un seul vaisseau pour surprendre M. de Villebon, & l'enlever du Fort; mais le vaisseau ayant été apperçu à quelque distance, M. de Villebon envoya dans le petit Fort, à l'embouchure de la riviere, un détachement de Français & de Sauvages. Le Capitaine voyant ce détachement qui l'attendoit là de pied ferme, prit le parti de s'en retourner, sans hazarder la honte d'une défaite; ensorte que l'entrepriſe échoua.

M. Philipps se consola un peu de la perte du Port Royal par la conquête de Pemequit, qui fut pris cette année par un parti de sa nation, établi nouvellement sur cette côte de la Nouvelle Angleterre. Bientôt après M. de Villebon fut aussi repoussé devant ce Fort; car deux vaisseaux étant partis de France pour Quebec l'an-

née d'après en 1672, avec un autre projet que leur retardement les empêcha d'exécuter, afin de ne pas repaſſer en France ſans avoir rien fait, convinrent d'attaquer Pemequit par mer, pendant que M. de Villebon l'aſſiégeroit par terre; mais à une petite diſtance de la place, ils découvrirent un vaiſſeau de guerre Anglais qui étoit à l'ancre ſous le canon du Fort. A ſon aſpect, ils jugerent de faire voile d'un autre côté.

Ce pays reſta quelque tems dans cette ſituation. Les Anglais qui ſembloient avoir peu de choſe à craindre, ne deſiroient que de ſe maintenir dans la paiſible poſſeſſion de leurs habitations, pour continuer leur commerce. Dans cette intention de paix, M. Philipps avoit engagé les Sauvages, ſoit par des préſens ou par des promeſſes, à entrer dans des préliminaires d'accommodement avec les Anglais. L'affaire fut menée ſi près

d'un heureux ſuccès, qu'en 1694 deux des principaux parmi les Indiens réſolurent d'envoyer le Gouverneur ou ſon Député, afin de régler le traité définitif. Sur cette convention, M. Philipps ayant d'abord pris des ôtages, vint en perſonne pour accélerer la concluſion d'une affaire d'une ſi grande importance.

Il ne falloit rien moins pour renverſer un deſſein dont le but étoit ſi juſte, ſi près d'ailleurs de ſon exécution, que le zéle ardent & la fougueuſe induſtrie de M. Thury, Miſſionnaire de Pentagoet, déja ſi diſtingué dans le pays. Cet homme de Dieu eut le ſecret de faire rompre à l'un des deux Chefs dont nous avons parlé, les engagemens ſolemnels qu'il avoit contractés avec les Anglais. Non content de ce premier ſuccès, il diſpoſa ſi favorablement l'eſprit du Sagamo, que quoiqu'il ſe fût déja déclaré pour la paix, il forma un parti de deux

deux cens cinquante Sauvages aux environs de Pentagoet & de la riviere de Saint-Jean, qui s'étant joints à quelques troupes auxiliaires d'une autre Miſſion du voiſinage, marcha fierement juſqu'à la riviere de Peſcadoue, à environ douze lieues de Baſton, ayant à leur tête un Officier Français, nommé Villieu. Ces Indiens égorgerent deux cens cinquante habitans de la Nouvelle Angleterre, & brûlerent cinquante ou ſoixante habitations.

Après cette expédition, un de leurs détachemens pénétra plus avant dans le pays, & arriva en trois jours devant un Fort ſitué dans les terres démembrées de Baſton, où il commit, après avoir emporté la place, toute ſorte de cruautés & de ravages, en remontant juſqu'aux portes de cette capitale.

Ces outrages commis dans un tems où tout ſembloit être tranquille, remplirent les Baſtonnais

de fureur. Ne ſoupçonnant pas le ſerpent caché ſous l'herbe, ils en rejetterent toute la faute ſur le Gouverneur, contre qui il s'éleva à ce ſujet des murmures violens. Dans cette ſituation, M. Phipps prit la réſolution de retourner une ſeconde fois à Pemequit, tant pour appaiſer la populace, que pour tirer ſatisfaction de ces inſultes. En arrivant, il fit dire aux deux Chefs qui étoient entrés dans le premier traité, qu'ils euſſent à lui livrer deux Indiens qui avoient eu le plus de part à l'attaque du premier Fort, leur déclarant qu'en cas de refus, il les regarderoit tous comme complices des dernieres hoſtilités commiſes contre le droit des gens, dans un tems où ils avoient donné leur parole de ne faire aucune tentative ſemblable. Il ajoutoit qu'il étoit en état à Pemequit de venger cette perfidie.

Ces menaces ne jetterent point les Indiens dans un petit embarras. Leurs parens qu'ils avoient donnés

pour ôtages au Général, étoient prisonniers à Boſton : le ſecours qu'ils attendoient depuis long-temps de la France n'étoit pas encore arrivé ; & la flotte Françaiſe qui étoit venue en dernier lieu ſur les côtes de l'Acadie, les avoit abandonnés : ce qui montroit évidemment la ſupériorité des Anglais. Toutes ces circonſtances firent faire aux Sauvages de ſérieuſes réflexions ; elles ébranlerent leur réſolution, au point qu'ils commencerent à balancer ſur le parti qu'ils avoient à prendre. Mais enfin l'opinion du plus grand nombre fut qu'il falloit envoyer faire leurs excuſes au Gouverneur de la Nouvelle Angleterre ſur ce qui s'étoit paſſé, l'aſſurant qu'à l'avenir il n'auroit aucun lieu de ſe plaindre d'eux.

Ainſi les Français étoient encore une fois ſur le point de leur perte en perdant leur barriere, quand le redoutable Pere Thury, qui avoit déja ſauvé deux fois ſon pays de la

gueule du lion, détourna une troisieme fois, en se montrant dans cette conjoncture critique, la ruine qui les menaçoit.

Averti des mauvais desseins qu'on formoit contre eux, ce Missionnaire court chez tous les Chefs, releve le courage de ceux que la crainte avoit intimidés, & échauffe les esprits des plus sages & des plus prudens, en leur mettant devant les yeux l'abîme épouventable où ils alloient se précipiter, en recevant dans leurs bras une nation dont ils avoient si souvent éprouvé la perfidie. Vous avez déja fait trop de mal aux Anglais, leur dit-il, pour pouvoir esperer qu'ils vous pardonnent jamais. Vous êtes enfin si redoutables pour eux, qu'ils se sont fait un point de politique de vous détruire absolument dès que vous ne serez plus sous la protection des Français. Je vous conseille, ajouta-t-il, dans le cas pressant où vous vous trouvez, de faire

bonne contenance : amuſez l'ennemi commun par de belles promeſſes juſqu'au tems de la moiſſon, après lequel vous n'aurez qu'à vous retirer dans vos bois, où il eſt impoſſible aux Anglais de vous ſuivre.

Cet avis fut goûté des Sauvages. Ils agirent en conſéquence ; & M. Villieu, dont nous avons déja parlé, partit pour Quebec avec pluſieurs de leurs Chefs, où ils renouvellerent au Gouverneur général les proteſtations d'une inviolable fidélité, en lui préſentant les têtes des Anglais qu'ils avoient égorgés à Peſcadoue.

Quelque tems après, c'eſt-à-dire en 1695, ſept de ces Chefs vinrent à Pemequit, à l'inſtigation des Français, avec un drapeau blanc, pour demander qu'on leur rendît leurs ôtages avec leurs priſonniers ; mais la garniſon leur ayant demandé en échange les auteurs des ravages dont nous venons de parler, les Sauvages ſe retirerent, en criant

hautement aux armes, & protestant qu'ils feroient aux Anglais tout le mal qu'ils pourroient.

L'année d'après, en 1696, ces Indiens s'étant joints, au nombre de plusieurs cents, sous le commandement des Français, à deux vaisseaux de guerre qui étoient venus de France, avec ordre d'attaquer Pemequit, ils eurent la principale part à la reddition de ce Fort; car le Gouverneur Chubb connoissant l'impitoyable férocité de ces Sauvages, d'ailleurs inférieur en nombre, se détermina à capituler, aux conditions que lui & sa garnison seroient transportés à Boston, pour y être échangés contre les Français & les Sauvages qui y étoient prisonniers; & qu'en attendant, on leur donneroit une garde suffisante pour les garantir de la fureur des Sauvages.

Ces deux vaisseaux de guerre Français qui avoient pris dans leur passage le Nevvport, vaisseau An-

glais de vingt-quatre piéces de canon, furent chaſſés à leur tour de Pemequit par une flote Anglaiſe de ſept voiles, qu'ils éviterent en ſerrant la côte. Les Anglais continuerent leur navigation vers la Nouvelle Ecoſſe, & ayant jetté l'ancre devant le Beaubaſſin ou Chignitou, ils réduiſirent la ville en cendre, & forcerent les habitans à prêter ſerment qu'ils reconnoiſſoient le Roi Guillaume & la Reine Marie pour légitimes Souverains de la Grande Bretagne. Leur flotte paſſa enſuite à la riviere de Saint-Jean; mais ayant été repouſſés devant le Fort Nexoat, ils reprirent la route de Boſton.

La paix de Riſvvick ayant été conclue en 1697, on nomma des Commiſſaires, conformément à ce traité, pour régler les limites entre la Nouvelle Ecoſſe & la Nouvelle Angleterre, qu'ils fixerent alors à la riviere de Saint-George qui eſt entre Pemequit & Pentagoet. Cet

arrangement s'acheva par des Députés qu'on envoya exprès en 1700 dans l'Amerique ſeptentrionale (30).

Les Français ſe trouvant une troiſieme fois par artifice (31) en poſſeſſion de la Nouvelle Ecoſſe, firent partir un Commiſſaire pour conſtater l'état du pays; & ſur le

(30) On ignore ſi ces faits ſont vrais. Il eſt bien porté par le huitieme article du traité de Riſwick, qu'il ſera nommé de part & d'autre des Commiſſaires qui auront pouvoir de traiter pour le reglement des limites & confins des pays cédés ou reſtitués de part & d'autre; mais on ne voit nulle part qu'ils ayent rien reglé ſur cet objet, ni que leur reglement, s'ils en ont fait quelqu'un, ait été approuvé par les deux couronnes de France & d'Angleterre. Au ſurplus en adoptant les faits, ce reglement n'auroit donné aux Anglais que le terrein qui eſt entre Sagadahock & la riviere de Saint-George.

(31) Je demanderois volontiers à l'Auteur en quoi conſiſte l'artifice qu'il reproche ici aux Français.

rapport qu'il fit à la Cour que le Fort Nexoat, ſur la riviere de Saint-Jean, loin de ſuffir à la ſûreté de toute la province, étoit hors d'état de défendre ſeulement le peu d'habitations que les Français avoient ſur les bords de cette riviere; on y décida que la garniſon en ſeroit tranſportée au Port Royal.

En 1701 on parla avec tant d'aſſurance à Verſailles de la réſolution que le Roi avoit priſe de former dans l'Acadie un établiſſement ferme & durable, en peuplant & en fortifiant le pays, que l'Evêque de Quebec, qui étoit alors en France, convint avec quelques Séminaires qu'ils enverroient dans le Canada le nombre d'Eccléſiaſtiques que cette occaſion pouvoit exiger; mais la guerre de la Reine Anne qui s'alluma pendant la négociation de cette affaire, empêcha l'exécution de ce projet.

En 1704, les Boſtonnais ſe préſenterent encore devant le Port

Royal ; mais en ayant été repouſſés, ils remonterent la baie des Mines juſqu'à Pigiguit, d'où ils s'avancerent juſqu'au Beaubaſſin. Ils firent dans ces deux places environ cinq cens priſonniers des deux ſexes, avec quelque butin qui ſuffiſoit à peine pour les dédommager des frais de leur expédition.

Ces mauvais ſuccès remplirent les Français d'un nouveau courage. Ils ne tarderent point à envoyer les Abenaquis, dont ils diſpoſoient toujours à leur gré, faire de nouvelles irruptions dans la Nouvelle Angleterre, où ces Sauvages commirent tant de cruautés inouïes, que M. Dudley, Gouverneur de Boſton, réſolut, s'il étoit poſſible, d'exterminer les Français de la Nouvelle Ecoſſe, parce qu'ils étoient les vrais auteurs de ce nouveau malheur.

Dans ce deſſein, il fit un armement de vingt-un vaiſſeaux, avec des forces de terre aſſez nombreu-

ſes ; & tout s'exécuta avec tant de promptitude & de ſecret, que la premiere nouvelle qu'en eut la garniſon du Port Royal, fut l'arrivée de la flotte à l'entrée du baſſin. Une entrepriſe ſi bien concertée ne pouvoit pas manquer de réuſſir ; mais quelques jalouſies élevées entre les troupes de terre & de mer, la firent échouer. Ces troupes s'étant préſentées à l'attaque avec cette mauvaiſe diſpoſition, on n'eut pas de peine à les mettre en deſordre. En ſe retirant la flotte s'arrêta à Peſcadoue, ſur les limites de la Nouvelle Angleterre, d'où le Général fit ſçavoir à M. Dudley la véritable cauſe de ce deſavantage. Le Gouverneur, furieux à cette nouvelle, avec un armement plus fort que le premier, fit dans la même année une ſeconde tentative contre cette place ; mais elle ne fut pas plus heureuſe que la premiere, par la meſintelligence qui regnoit toujours entre la flotte & l'armée.

M. Dudley repaſſa enſuite en Angleterre, où il repréſenta le mauvais état des affaires de la Nouvelle Ecoſſe, ſur-tout depuis ces deux derniers mauvais ſuccès; & le miniſtere ſentant la néceſſité qu'il y avoit d'y faire quelque coup déciſif, prit la détermination d'y envoyer, à quelque prix que ce fût, aſſez de forces pour faire la conquête de toute la province entiere.

En conſéquence le Général Nicolſon ſe préſenta devant le Port Royal en 1710 avec une flotte de ſept vaiſſeaux de guerre, dont quatre étoient de ſoixante piéces de canon, deux de quarante, & le ſeptieme de trente-ſix, fortifiée de 3000 hommes de troupes réglées. Le Fort, vigoureuſement ſecouru par les Sauvages, reſiſta douze jours contre ce grand armement; mais il ſe rendit à la fin aux mêmes conditions que M. Philipps lui avoit accordées en 1690.

Alors commença de ſe ralentir

l'ancienne amitié des Sauvages pour leurs alliés. La prise du Port Royal, qu'ils avoient défendu de toutes leurs forces, parvenant à leur dessiller les yeux, ils virent que l'idée où les Français les avoient toujours entretenus avec soin de leur supériorité sur l'Angleterre, n'étoit qu'un amusement de leur part. Effrayés de ce dangereux changement, les Français dépêcherent un courrier à Quebec, pour en informer le Gouverneur général, & lui représenter la nécessité qu'il y avoit d'envoyer de grandes forces pour recouvrer l'Acadie, dont la perte, disoient-ils, entraîneroit bientôt celle du Canada & de la Nouvelle France. Ils l'assuroient d'ailleurs qu'ils ne s'étoient rendus aux Anglais que par la crainte d'être troublés dans la récolte de leur moisson; mais qu'ils conservoient toujours un attachement inviolable pour leur Prince naturel, qui n'avoit point, ajou-

toient-ils, de meilleurs Sujets qu'eux dans aucun lieu de ſon obéiſſance.

Le Gouverneur Général à qui il n'étoit pas poſſible de rien faire de mieux, leur envoya deux Miſſionnaires munis de cordiaux propres à réveiller le cœur abbatu des Sauvages; & ces deux Meſſieurs travaillerent ſi heureuſement, qu'ils les déterminerent ſur le champ à ſe révolter. Dans cette confiance, les Français refuſerent de remplir les conditions qu'ils avoient acceptées en rendant le Fort; & la garniſon les voyant conſtans dans leur opiniâtreté, envoya un détachement de ſoixante hommes avec un Ingénieur & ſix autres Officiers ſous le commandement du Major de la place, pour les réduire à l'obéiſſance. Mais quarante Sauvages, informés de ce deſſein, vinrent à travers les bois, au devant de ce détachement, & l'ayant rencontré dans un paſſage étroit de la riviere, ils le

défirent entierement ſans qu'il reſtât un ſeul homme pour en porter la Nouvelle au Port Royal.

Encouragés par ce ſuccès, les Français s'aſſemblerent au nombre de 500, & inveſtirent le Fort avec un grand nombre de Sauvages qui vinrent ſe joindre à eux. En même tems ils dépêcherent un courier à M. de Coſtobelle, Gouverneur de Plaiſance, dans l'iſle de Terre-Neuve, pour lui demander un Commandant, & s'engagerent à réduire le Fort & toute l'Acadie, ſans d'autre ſecours; mais M de Coſtobelle n'ayant pas plus d'Officiers qu'il ne lui en falloit dans cette place, ne put pas les ſatisfaire, & faute d'un Chef pour les conduire, ils furent contraints de ſe retirer.

Par le traité d'Utrecht, conclu en 1712, la France céda à l'Angleterre à perpétuité l'Acadie ou Nouvelle Ecoſſe (32) dans toute

(32) Il y a ici une tranſpoſition frauduleuſe. Le traité porte la Nouvelle Ecoſſe

ſon étendue, conformément à ſes anciennes limites, ainſi que le Port Royal, appellé aujourd'hui

ou Acadie; en voici les termes: *Dominus Rex Chriſtianiſſimus, eodem quo pacis præſentis ratihabitiones commutabuntur die, Dominæ Reginæ Magnæ Britanniæ litteras, tabulaſve & authenticas tradendas curabit, quarum vigore inſulam ſancti Chriſtophori, per ſubditos Britannicos ſigillatim dehinc poſſidendam, Novam Scotiam quoque ſive Acadiam totam limitibus ſuis antiquis comprehenſam, ut & Portus Regii urbem, nunc Annapolim dictam, cæteraque omnia in iſtis regionibus quæ ab iiſdem terris & inſulis pendent, unà cum earumdem inſularum, terrarum & locorum dominio, proprietate, poſſeſſione & quocumque jure, ſive per pacta, ſive alio modo quæſito, quod Rex Chriſtianiſſimus, Corona Galliæ, aut ejuſdem ſubditi quicumque ad dictas inſulas, terras & loca, eorumque incolas hactenùs habuerunt, Reginæ Magnæ Britanniæ, ejuſdemque Coronæ in perpetuum cedi conſtabit & transferri, prout eadem omnia nunc cedit & transfert Rex Chriſtianiſſimus, idque tam amplis modo & formâ ut Regis Chriſtianiſſimi*

Annapolis

Annapolis Royal, avec toutes les dépendances de cette province. Nous ne parlerons point ici de ces dépendances ni de ces limites ; elles ont été, je penſe, aſſez expliquées dans le cours de cette Hiſtoire.

Toute cette partie du continent de la Nouvelle Angleterre juſqu'au fleuve Saint-Laurent, ayant été aſſurée aux Anglais par ce traité, il n'y avoit plus à craindre que les Français y excitaſſent aucun trouble. Les habitans de la Nouvelle Angleterre commencerent à s'établir aux environs de la riviere de Kinibeki, au milieu des Sauvages, qui les reçurent avec joie parmi eux, par rapport aux avantages qu'ils en retiroient, tant pour le

ſubditis in dictis maribus, ſinubus, aliiſque locis ad littora Novæ Scotiæ, ea nempè quæ Eurum reſpiciant, intrà triginta leucas, incipiendo ab inſulâ vulgò Sable dictâ, eâque inclusâ & Africam verſus pergendo, omnis piſcatura inpoſterum interdicatur.

commerce, que pour l'esprit & pour les mœurs ; car les Anglais avoient créé des écoles dans le pays pour l'éducation de la jeunesse, & chargé des Pasteurs particuliers d'instruire les plus vieux des principes de la morale & de la religion.

Tout étoit dans cet état de tranquillité, lorsqu'au bout de quelques années, elle fut interrompue par un événement auquel on ne s'attendoit pas. Il y avoit alors parmi les Sauvages un Métif appellé Castin, né d'un pere Français & d'une mere Indienne. Cet homme s'étoit fait leur Gouverneur de sa propre autorité, & avoit beaucoup d'empire sur eux, par rapport aux liens du sang qui l'attachoient aux deux nations, & par la supériorité de son extraction sur les autres. Ce Gouverneur, car il l'étoit en effet, avoit toujours regardé d'un mauvais œil l'établissement naissant des Anglais de ce côté ; il résolut,

s'il étoit poſſible, de l'étouffer dans ſa naiſſance. Pour cet effet il jetta dans le cœur des Sauvages des ſemences de jalouſie contre leurs nouveaux hôtes, dont le nombre s'augmentant continuellement parmi eux, leur dit-il, n'attendoit qu'une occaſion favorable pour les détruire entierement. Les Indiens, naturellement jaloux de tous les Européens à cet égard, n'eurent pas beſoin d'aucun autre motif. Ils commencerent par demander aux Anglais de quel droit ils bâtiſſoient des Forts ſur leurs terres; mais on leur répondit que la Couronne de France avoit pour toujours cédé ce pays à celle d'Angleterre.

Aigris par cette réponſe, ils en porterent ſur le champ leurs plaintes au Gouverneur Général du Canada; mais celui-ci qui connoiſſoit parfaitement leur faibleſſe, n'eut pas de peine à les radoucir. Il les renvoya ſatisfaits, en leur diſant

que le traité d'Utrecht ne fesoit aucune mention de leur pays. Il n'est pas étonnant qu'ils ne fussent pas assez clairvoyans pour s'appercevoir de cette défaite; ils prirent ses paroles dans leur sens naturel. Devenant bientôt incommodes, ils commencerent par enlever les bestiaux des Anglais. Ceux-ci qui savoient le moyen le plus court de mettre fin à ces brigandages, s'assurerent de quelques Indiens, qu'ils garderent pour garans de la bonne conduite de tous les autres.

Castin, piqué de ce commencement de justice, les anima à la révolte; & sous le double personnage de Gouverneur du pays pour le Roi de France, & de Sagamo parmi les Indiens, il vint redemander, avec un corps de troupes nombreux, les ôtages de la nation. Les Anglais qui fixoient leur attention sur le Commandant, commencerent par se saisir de lui, & après l'avoir retenu prisonnier pen-

dant plusieurs mois, ils le laisserent, heureusement pour lui, passer en France, pour y recueillir une succession considérable que son pere lui avoit laissée en Béarn.

Il ne restoit plus dans l'Acadie, après Castin, d'autre boute-feu que M. Rasle, Missionnaire, qu'on y avoit souffert jusqu'alors par raport à la sainteté de son caractere & de son emploi; mais les Anglais le trouvant occupé dans cette conjoncture à répandre en secret des semences de sédition, en s'opposant à leur Clergé qui s'appliquoit principalement à remplir les Sauvages des premiers principes de l'honneur & de la vertu, & traitoit avec indignation la doctrine des Sacremens, du Purgatoire, de l'invocation des Saints, & toutes ces pratiques qui tiennent lieu de la vraie piété & de la Religion dans l'Eglise Romaine, firent pendre cet Apôtre de la sédition, séducteur du peuple, comme l'ennemi le plus dangereux du

genre humain, violateur du droit des gens, & corrupteur de l'Evangile de Jesus-Christ.

Pendant que ces choses se passoient dans l'Amérique septentrionale, le Roi de France, afin de paraître faire quelque chose pour ces Sauvages, prétendit qu'il y avoit une erreur dans les expressions du traité d'Utrecht, par rapport aux limites de la Nouvelle Ecosse. Les deux Couronnes nommerent des Commissaires en 1719 pour terminer ce différend. Mais les Français qui s'étoient toujours servis, au besoin, de ces instrumens de leur politique, firent voir clairement dans cette occasion, qu'ils n'avoient jamais été l'objet réel de leurs soins; car les Commissaires ne s'assemblerent point, & l'affaire fut assoupie, sans qu'on en parlât davantage.

En 1720, le Colonel Richard fut nommé Gouverneur de Terre-Neuve & de la Nouvelle Ecosse.

Juſtement irrité, à ſon arrivée, de la conduite hardie & inſolente des habitans Français, il réſolut de la réprimer, & commença par leur défendre tout commerce avec l'Iſle du Cap Breton. Enſuite il leur ordonna de ſe reconnaître, dans un tems limité, dépendans de la Couronne de la Grande Bretagne; mais ces Français s'étant aſſemblés auſſi-tôt, firent ſavoir au Gouverneur qu'ils ſe regardoient comme indépendans de l'Angleterre, puiſque leurs terres ne leur appartenoient que par conceſſion du Roi de France, leur légitime Souverain; & que s'il continuoit à les réduire à l'extrêmité, il éprouveroit de leur part toute la cruauté des Sauvages.

Avant ce tems, c'eſt-à-dire bientôt après la paix d'Utrecht, ils avoient envoyé des femmes dans la Colonie du Cap Breton, pour peupler cette iſle; & depuis en 1746, avec le ſecours de M. de Jun-

quieres, qui succéda au commandement de la flotte de France, après la mort de M. le Duc d'Anville, ils attaquerent dangereusement aux Mines les troupes auxiliaires de la Nouvelle Angleterre; de sorte qu'ils vérifierent dans toutes les occasions les expressions de la lettre qu'ils avoient écrite en 1711 au Gouverneur de Quebec, par laquelle ils l'assuroient que, *quoique la nécessité les eût forcés de se soumettre aux Anglais, pour leur sûreté présente, néanmoins le Roi de France n'avoit point de meilleurs sujets qu'eux dans aucun lieu de son obéissance.*

Quoiqu'il en soit de leur conduite passée, ils se tiennent aujourd'hui dans la néutralité entre les deux Couronnes: mais l'établissement d'un gouvernement civil dans ce pays, conforme à l'intention favorable de Sa Majesté, est le seul moyen de les réduire à un sage réglement, & de leur faire sentir la

difference qu'il y a entre une liberté légitime & une indépendance établie.

Nous avons assez démontré jusqu'ici l'importance du pays ; examinons maintenant, en fixant nos regards sur les nouveaux colons, quel attrait peut avoir pour eux ce nouveau monde, pour leur faire abandonner leur patrie.

Cette question se reduit à deux points ; c'est de savoir, 1°. quelles sont les productions du pays, pour y pouvoir subsister en arrivant. 2°. Quels en sont les avantages pour le commerce, sur lesquels ils puissent établir des projets de fortune pour l'avenir.

A l'égard du premier point, le pays a de quoi les inviter fortement à s'y établir. Il leur sera facile de convertir en mairrain pour les vaisseaux, en planches, mâts, ais de sapin, lattes, douves, cerceaux & cendres pour le savon, les bois qu'ils abbatront pour dé-

couvrir les terres. Ils auront enſuite, en échange, au marché des chevaux, des bêtes à corne, des cochons, & tout ce qui leur ſera néceſſaire pour peupler la terre, après l'avoir ſubjuguée. Dès lors il ne leur reſtera plus qu'à y faire venir du blé & des foins pour entretenir le fonds; & la fertilité du terroir les dédommagera abondamment de la peine qu'ils auront priſe à le cultiver. Les Sauvages leur fourniront d'ailleurs pour quelques colliers, bracelets ou autres pareilles bagatelles, toutes les richeſſes des bois & des rivieres.

Nous avons déja vû en quoi elles conſiſtoient. J'ajouterai ſeulement ici un petit nombre d'eſpéces de poiſſon, particulieres à ce pays. La premiere eſpéce eſt le bléteau : c'eſt un poiſſon plat qui reſſemble à la plie, mais qui a cinq pieds de longueur ; la tête en eſt exquiſe. La ſeconde eſt l'encornet, qui eſt une eſpéce de ſéche. Il eſt excellent de

quelque façon qu'on l'apprête ; mais il rend les ſauces noires comme de l'encre. Il y a encore le goberge, la plie, le requiem & le chien-marin, & les lacs ſont remplis de truites ſaumonées & de tortues.

Il y a pluſieurs lacs dans le pays, dont le principal eſt le lac Roſſignol. Il a trois lieues de largeur, en s'arrondiſſant irrégulierement. Il eſt ſitué à la ſource de la riviere de ce nom, près d'un petit lac, d'où coule une petite riviere du côté du Port-Royal. On trouve trois autres lacs dans les marais, près des établiſſemens des Français, qui ſont à l'extrémité de la baie des Mines ; & un autre à la ſource de la riviere d'Artigoniche, à trente Milles ou environ de Chedaboctou. Il y en a, outre ceux-là, quelques-uns ſur les rivieres de Saint-Jean & de Riſtigouchi.

Les forêts ne ſont pas ſi peuplées d'oiſeaux que les lacs & les rivieres de poiſſons ; elles ne ſont pas pour

cela ſans mérite. On y trouve du gibier rouge & noir, des perdrix, des corneilles, des bécaſſines & quelques bécaſſes; mais ces dernieres y ſont fort rares. Il y a outre cela de petits cignes, des coqs d'inde, des foulques, des oies & des grues blanches & griſes, trop dures à la vérité, pour les manger roties, parce qu'elles ſont pleines de nerfs, mais excellentes bouillies. Les pigeons, les moineaux & les allouettes y rempliſſent l'air. Un oiſeau meilleur que tous les autres, c'eſt l'ortolan, à qui la délicateſſe de ſon goût a mérité ce nom. C'eſt le premier avant-coureur du printems; car auſſi-tôt que les neiges, commençant à fondre, laiſſent voir quelques eſpaces de terre découverts, ces oiſeaux y arrivent par troupes en ſi grande quantité, qu'on en prend tant qu'on veut. Le coq eſt une eſpéce d'oiſeau cendré ſur le dos; on l'appelle cependant l'oiſeau blanc, parce qu'il a le ventre

de cette couleur. Son chant mélodieux ſurpaſſe infiniment celui de tous les autres oiſeaux qui enchantent ces bois ; car le roſſignol n'a dans ce pays que la moitié de ſon beau ramage ; le petit roitelet s'y glorifie de chanter comme lui.

L'oiſeau le plus curieux, c'eſt le colibri. On en diſtingue de deux ſortes, l'un eſt ſi petit, qu'il n'eſt pas, avec tout ſon plumage, plus gros que la demoiſelle. L'autre fait aux oreilles un tintement terrible, ſemblable au bourdonnement des groſſes mouches qu'on appelle bluets. Ses griffes qui ont environ un pouce de longueur, ſemblent autant de petites éguilles. Son bec eſt également mince, quoiqu'il ne ſoit cependant que l'étui d'un autre beaucoup plus fin, qu'il inſinue dans les fleurs pour en ſucer le miel dont il ſe nourrit. On peut en un mot appeller avec raiſon ce petit animal le colifichet de la nature. Une ſuperbe touffe noire ombrage ſa

tete ; ſa gorge eſt de couleur de roſe, ſon ventre blanc comme du lait ; ſon dos, ſes aîles & ſa queue ſont d'un verd de roſier, enrichi d'une nuance d'or éclatante. Un duvet imperceptible ondant enfin tout ſon plumage, lui donne une douceur, un éclat, une délicateſſe au-deſſus de toute expreſſion.

Je n'écris point l'Hiſtoire naturelle du pays. Ainſi de tous les reptiles qu'on y trouve, je ne parlerai que du ſerpent à ſonnettes, qu'on y voit ramper comme dans toutes les autres parties de l'Amérique ſeptentrionale. Il eſt trop connu, pour avoir beſoin d'une deſcription ; j'obſerverai ſeulement qu'il eſt naturellement peureux : jamais il n'attaque les paſſans, à moins qu'on ne l'irrite. La morſure en eſt très-venimeuſe ; & on l'avoit toujours regardée comme incurable juſqu'a la découverte qu'on fit, il y a quelques années, dans ces pays-là, d'une plante que ſa propriété

fit appeller la Plante du ſerpent. La poudre, en étant appliquée ſur la piquûre, en forme de cataplaſme, eſt un véritable antidote. Cette plante eſt facile à diſtinguer, & je n'aurai pas de peine à la décrire. La tige en eſt ronde, un peu plus groſſe qu'une plume d'oie, de trois ou quatre pieds de hauteur : elle ſe couronne d'une fleur jaune d'une agréable odeur, qui reſſemble à une marguerite commune, tant par ſa forme que par ſa grandeur. Ses feuilles qui ont la figure d'une ovale étroite, ſont ſoutenues par un pédicule d'environ un pouce de long, qui ſort des nœuds de la tige ; chaque pédicule a cinq feuilles, comme un pied de blé de Turquie.

Il ſeroit difficile de manquer de bois ou de mairrain pour bâtir dans un pays déſert ; les arbres qu'on abat, y ſervent à cet uſage. Ils ſont encore très-utiles, tandis qu'ils ſont ſur pied, en ce qu'ils indi-

quent la nature & la qualité du terrein où ils craiſſent.

En approchant de cette côte, les premiers objets dont ſoient frapés les regards, ſont les pins, les ſapins, les cédres. Le pin forme une branche du commerce étranger de ce pays; on n'en fait guère d'autre uſage. Nous ne le conſidérons ici que parce qu'il fait connaître le terrein où il craît. Ce terrein eſt en effet ſi mauvais, qu'il ne peut produire aucune ſorte de grains; ce n'eſt qu'un mêlange de gravier, de ſable & d'argile.

On y diſtingue quatre eſpéces de ſapins. La premiere eſpéce reſſemble à la nôtre; les trois autres ſont blanches, rouges & bleues. Les ſapins blancs ainſi que les bleus, ſont propres à faire des mâts de vaiſſeau, principalement les blancs, dont les Charpentiers tirent auſſi un très-bon parti. Ceux-ci viennent communément dans des terres pures, noires dans le fond, mais fertiles

tiles en excellent blé, pourvû qu'on les séche. Le bois du sapin rouge est tout-à-fait différent de celui du blanc. On en fait de très-bonnes poutres pour bâtir, parce qu'il est plus compact & plus solide; il vient dans du gravier mêlé d'une espéce d'argile dont on fait les pipes à fumer. Le bleu est celui qui résiste le mieux à l'eau; c'est pour cela qu'on en fait des palissades & des clôtures. Il se plaît dans l'argile blanche. On fait une liqueur du suc de cet arbre, très-connue par sa bonté pour les contusions, tant intérieures qu'extérieures.

On y trouve aussi deux sortes de cédres; le blanc & le rouge. Le blanc a plus d'épaisseur. Quoiqu'il fasse de bonnes palissades, on l'emploie plus souvent en lates pour couvrir les maisons, à cause de sa légereté. Le rouge n'est ni si haut, ni si épais que le blanc; mais la différence la plus sensible entr'eux consiste dans l'odeur. Le cédre

blanc a ſon odeur dans le bois, au lieu que le rouge ne l'a que dans les feuilles, qui exhalent une ſenteur deſagréable d'une force terrible. Les cédres, le blanc en particulier, indiquent une terre graſſe fort riche.

Le chêne y eſt également rouge ou blanc. Ce dernier craît ſouvent dans des lieux bas & humides, qui produiſent toute ſorte de blé & de légumes. L'autre, dont le bois eſt moins eſtimé, aime mieux un terrein ſec, maigre, plein de gravier. Ils produiſent tous les deux le même glan.

L'érable eſt très-commun dans ce pays: c'eſt de ce bois qu'on fait les chaiſes, les tables ou autres meubles ſemblables. Sa ſéve eſt d'un grand uſage dans les feſtins; elle eſt blanche, très-claire, extrêmement rafraichiſſante, laiſſant dans la bouche un agréable parfum, d'ailleurs ſalutaire & pectorale. Les Sauvages la font bouillir à

deux ou trois repriſes pour la convertir en ſirop. Après cette premiere opération, ils la font encore bouillir un peu, en l'écumant avec ſoin; elle prend alors la conſiſtance du ſucre, & leur ſert beaucoup pour la cuiſine. Peut-être en pourroit-on tirer avec l'alembic une très-bonne eſpece de rum: on devroit du moins l'eſſayer. L'érable eſt le bois ordinaire qu'on brûle dans le pays, preuve qu'il y eſt très-abondant; la ſéve coule par un trou qu'on fait au bas du tronc. C'eſt ſur-tout lorſque la terre eſt couverte de neige, ou qu'il a bien gelé dans la nuit, qu'elle en ſort avec plus d'abondance. La ſaiſon de percer ces arbres eſt en Février & Mars: ils ſe plaiſent dans des terres hautes, propres aux arbres fruitiers. L'érable femelle a toutes les qualités du mâle; il eſt ſeulement plus pâle, il exige d'ailleurs un terrein humide & riche.

On y trouve par-tout avec l'éra-

ble ou autres bois blancs, des cerisiers sauvages, que quelques-uns appellent l'arbre de joie : on en fait les ustensiles du ménage. Cet arbre jette, comme l'érable, une séve douce, mais qui laisse sur la langue une amertume desagréable.

Le frêne, dont on fait principalement les tonneaux, se trouve aussi parmi les érables. Il y a encore une espéce de frêne métif, qui a la même qualité que le véritable, avec cette différence qu'il ne vient que dans un plat païs riche, ainsi qu'une troisieme espéce qu'on appelle le frêne bâtard, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi bon que les deux autres.

Il y a trois sortes de noyers. Le noyer dur, le tendre, & celui dont l'écorce est extrêmement délicate. Le noyer dur produit une petite noix, bonne à manger, mais de difficile digestion ; le bois n'en est propre qu'à faire du feu. La noix du noyer tendre est d'une forme

ovale, plus groſſe que la premiere, excellente, quoique difficile à caſſer. Le bois n'en eſt pas auſſi beau que celui de nôtre noyer; mais il ne ſe gâte guère ni à l'air, ni dans l'eau; le feu le conſume d'ailleurs mal-aiſément. La troiſiéme eſpèce eſt plus chargée de fruit: la noix, de la groſſeur de celle du premier, a un goût amer; mais la coquille qui en eſt tendre, rend abondamment d'une huile excellente à brûler ou pour mille autres uſages. La façon de l'extraire, c'eſt de faire ſimplement bouillir dans l'eau les noix caſſées, l'huile y ſurnage auſſi-tôt en écume. Celui-ci jette auſſi en petite quantité une ſéve plus ſucrée que celle de l'érable. On ne le trouve jamais, non plus que le noyer tendre, que dans les meilleurs fonds.

On n'y voit que hêtres de toutes parts, ſur les hauteurs, dans le plat païs, dans le ſable comme dans la terre la plus fertile. Ils produiſent

une grande abondance de fennes dont l'huile eſt fort connue en Angleterre.

On y voit, parmi les érables & les ceriſiers ſauvages, une autre eſpéce d'arbre fort abondante, qu'on appelle bois blanc ; il eſt fort haut & très-mince. On en fait des planches, des tables, quelquefois des tonneaux : le bois en eſt aiſé à travailler ; l'écorce couvre les cabanes des Sauvages.

L'orme y eſt très-commun. Le rouge y eſt plus difficile à travailler que le blanc ; mais il dure davantage. Les rivières y ſont preſque par-tout bordées de trembles.

Le ſureau, le cormier y ſont au rang des arbres fruitiers. Les buiſſons ainſi que les bois les plus épais, ſont remplis de pruniers dont le fruit eſt fort aigre. L'arbriſſeau à vinaigre eſt un buiſſon modeſte, dont le fruit aigre, infuſé dans de l'eau, donne une eſpéce de vinaigre rouge. Le pémine eſt un autre

arbriſſeau qui craît au bord des petits ruiſſeaux qui déſaltérent les prairies. Il porte des grapes de bayes rouges, aſtringentes comme nôtre prunellier.

Là ſe trouve le meurier ou la vigne du Mont-Ida : les meures en ſont rondes, ayant de petits pepins comme le raiſin ; le jus en eſt noir, doux, d'un goût très-agréable. Les Sauvages qui les font ſécher comme nous faiſons les ceriſes, s'en ſervent dans les flux de ſang. L'aſtoca eſt encore un fruit de la groſſeur d'une ceriſe, qui a des graines comme les pommes ou les oranges. La plante qui rampe le long des marais humides, produit ſon fruit dans l'eau. On en fait de bonne marmelade, tout dur & tout âpre qu'il eſt.

On ne manque dans ce pays ni de raiſins de corinthe, ni de groſeilles, ni de fraiſes, ni de framboiſes. On y recueille du houblon ainſi que du capillaire, avec un

nombre infini de plantes médicinales, telles que l'origan, la valériane, l'aconit, le thalictrum, l'aigremoine, la pacquerette ou pasquette, le sang-dragon, l'hésidaron, l'angélique, la consoude, la fumeterre & quelques autres dont on lit les propriétés dans les pharmacopées. On y trouve aussi une espéce de lychnis ou asaron, qui, outre ses proprietés médicinales, a encore celle de donner au vin un goût excellent, en y mettant pendant trois mois des fibres de la racine bien pelée.

Le ciprès y craît aussi, avec une espéce de mirte que son usage fait appeller mirte de chandelle. On tire l'huile des bayes de cet arbrisseau, comme je l'ai dit de l'huile de noix. Cette huile, après avoir bouilli deux fois, devient d'un verd clair & luisant. Quoiqu'elle durcisse au frais, elle n'est point seule assez solide; mais en y mêlant un peu de suif, on en compose de très-belle

bougie, qui donne une brillante lumiere.

Il y a peu de creſſon d'eau; mais tous les Sauvages cultivent du maïs, du blé d'inde, des haricots, des courges, des melons, tant d'eau que muſqués. Enfin rien n'eſt plus aiſé que de faire venir dans des jardins tout ce qu'il eſt poſſible d'y recueillir, comme je l'ai remarqué ailleurs.

Les hyvers y ſont plus longs & plus rudes qu'en Angleterre; mais comme il y a beaucoup de carrieres de belle pierre & de pierre à chaux, on y bâtit, avec du bois & d'autres matériaux, des maiſons à l'épreuve du mauvais tems à l'extérieur: & le pays fournit aſſez de charbon pour y être, dans l'intérieur, auſſi chaudement qu'on le ſouhaite.

A l'égard du commerce, outre toutes ſes branches qui ſont communes à ce pays avec la Nouvelle Angleterre, trop connues pour exiger un détail particulier, on y pê-

che trois ſortes de poiſſon au golfe de S. Laurent, principalement ſur la côte de la Nouvelle Ecoſſe. Je parle du marſouin, du loup marin & du veau marin. Les deux premiers rendent une grande quantité de très-belle huile, à l'uſage des lampes ou des corroyeurs. On peut l'employer à la cuiſine, tandis qu'elle eſt fraîche : elle ſe conſerve longtems claire ; elle n'a point de mauvais goût, ni ne dépoſe aucune lie au fond des barils. Avec la peau du marſouin blanc préparée, en l'amenuiſant juſqu'à la rendre tranſparente, on fait des habits & des culottes qu'on dit être à l'épreuve du mouſquet. Quelques-unes de ces peaux ont juſqu'à 18 pieds de long ſur 9 de large ; enſorte qu'elles ſuffiſent pour couvrir l'impériale d'un caroſſe. La peau du loup-marin, étant couverte de poil, ſert à couvrir des coffres, des malles ou des bancs, où elle dure ſouvent plus que le bois. Elle reſſemble au maro-

quin, lorſqu'elle eſt tanée; mais le grain en eſt plus gros. Elle ſe conſerve plus long-tems fraîche, ſans ſe peler ſi facilement. On en peut faire des ſouliers ou des bottes, que l'eau aura de la peine à percer.

Le veau-marin eſt ſur-tout remarquable par ſes dents : il en a deux principales aux deux côtés de la mâchoire inférieure, longues & groſſes comme le bras d'un homme, qui ſont une très-belle ivoire.

Les pins, les ſapins, tous les bois en général y ſont ſupérieurs à ceux de la Nouvelle Angleterre. La morue y eſt auſſi beaucoup meilleure en hyver, quand on peut la pêcher dans les Ports, qui ſont rarement gelés. Le pays fournit de bonne ſaumure en pluſieurs endroits, ſur-tout dans les marais qui ſont entre Chedabouctou & Tatamégouche; au moyen de quoi on préparera le poiſſon à moins de frais; & la Colonie induſtrieuſe, vendant à meilleur marché que les Français,

pourra envahir tout le commerce des détroits.

Ajoutons à cela que les avantages de ce commerce aboutiſſant enfin à la Grande Bretagne où s'augmentera la conſommation des manufactures de laine, les nouveaux Colons doivent être ſûrs de recevoir de cette Puiſſance des récompenſes dignes de leurs travaux.

Enfin, ſi l'on conſidére, outre ce que nous avons dit juſqu'ici, la bonté de ſa Majeſté, en donnant aux nouveaux Colons des terres ſuffiſantes pour y ſubſiſter, ainſi que la réſolution où il eſt de leur en aſſûrer la paiſible poſſeſſion, ſoit par l'établiſſement d'un gouvernement civil, ou en bâtiſſant des forts, avec des garniſons dans les lieux qui en ſeront ſuſceptibles, afin de les protéger dans leur commerce maritime; il y a tout lieu de croire que la Nouvelle Ecoſſe deviendra, en peu de tems, une Colonie riche & floriſſante.

FIN.